

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

54^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 756

22 SEPTEMBRE 2000 - 150 Francs CFA

LETTRE OUVERTE DE SON ÉMINENCE BERNARDIN CARDINAL GANTIN À MONSIEUR ROGER GBÉGNONVI

Cotonou, le 19 septembre 2000

Monsieur Roger Gbégnonvi

C'est avec une très grande surprise et infiniment de tristesse que j'ai pris connaissance de ce que vous avez osé écrire au mois de juin dernier dans un journal local de Cotonou au sujet de l'Eucharistie, ce sacrement qui est le plus grand de tous, selon la foi bimillénaire de l'Eglise Catholique comme vous avez dû l'apprendre vous aussi durant les années passées dans notre Séminaire de Ouidah.

Vos propos que l'on ne peut que qualifier d'indignes, irrespectueux et sacrilèges ont provoqué la juste indignation de pas mal de nos compatriotes même non chrétiens et ont suscité la réponse attristée et réprobatrice de quelques-uns.

Nul d'entre nous, en effet, en cette terre du Bénin et en notre tradition profondément et depuis toujours religieuse, ne peut rester indifférent en lisant la manière pour le moins légère et irrespon-

sable dont vous traitez une Réalité que nous respectons et vénérons et qui fait l'essentiel de notre vie humaine et spirituelle, étant le Corps Vivant de Jésus-Christ ainsi que son Sang Divin mystiquement présents, partout offerts et toujours reçus comme le plus grand don de Dieu en vue de notre Rédemption éternelle.

Les incroyants eux-mêmes et ceux d'entre eux qui respectent notre religion considèrent l'Hostie consacrée durant la Messe comme le Mémorial du Seigneur reçu comme ultime Testament d'amour. C'est bien à cela que les chrétiens donnent leur adhésion d'intelligence et de cœur et pour lequel les Âmes Consacrées offrent leur vie et leur témoignage dans le monde.

Écrire pour ridiculiser un si précieux Objet de Vénération c'est utiliser le beau talent d'écrivain reçu en partage pour le prostituer à des fins incompréhensibles parce qu'énormément injurieuses de la

(Lire la suite à la page 10)



15^{èmes} J M J À ROME :

LA JOIE DES JEUNES AUTOUR DU SAINT-PÈRE



Le Pape Jean-Paul II accueilli à Tor Vergata le 19 août par les jeunes représentant les cinq continents.

Le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous» (Jn 1, 14).

Les XV^{èmes} journées mondiales de la jeunesse viennent de se dérouler à Rome du 15 au 20 août 2000. Elles ont d'abord

commencé, une semaine plus tôt, une phase préparatoire dans des diocèses d'Italie et de France. Faite de contacts divers, de rencontres fraternelles et spirituelles,

(Lire la suite à la page 7)

SOUTENIR ET DÉFENDRE TOUT ÊTRE HUMAIN CONTRE CE QUI BAFOUT SA DIGNITÉ ET SES DROITS

(...) Les droits de l'homme sont le fondement de la reconnaissance de l'être humain et de la cohésion sociale. Il revient, en premier lieu, aux institutions publiques de garantir «efficacement les droits de la personne humaine: ces droits qui dérivent directement de notre dignité naturelle et qui, pour cette raison, sont universels, inaliénables et inviolables» (Jean XXIII, *Encyclique Pacem in terris*, IV). Et parmi ces droits, le droit à l'existence et au respect de la vie est primordial, ainsi que le soutien de la famille, cellule de base de la société. L'allongement de la vie suppose aussi de porter une attention spéciale aux personnes âgées, pour qu'elles puissent vivre dans des conditions décentes et bénéficier jusqu'au terme naturel de leur existence des soins et de l'entourage nécessaires. En effet, au sein d'une nation, comment les individus pourraient-ils avoir confiance les

uns dans les autres, si l'on ne garantit le bien le plus précieux de chacun, sa propre vie qui, ne peut être soumise

A L'ÉCOUTE DU PAPE



simplement à des critères d'efficacité et de rentabilité ou à des décisions purement arbitraires? Il est du devoir d'un pays, au nom des droits de l'homme, et c'est un honneur pour ses institutions, de soutenir et de défendre tout être humain contre ce qui bafoue sa dignité et ses droits, et d'apporter les

aides spirituelles, humaines et matérielles, pour que l'existence de chacun soit belle et digne, et qu'aucune personne ne soit marginalisée. Dans cette perspective, je connais l'attachement de vos compatriotes à la défense de la dignité des enfants. De nombreuses associations œuvrent dans ce sens. Je ne peux que les encourager à poursuivre leur action, notamment pour que tout enfant puisse naître, jouir d'une famille, avec un père et une mère qui pourront l'aider à se construire personnellement et à engager des relations humaines équilibrées et équilibrantes, et ne pas être soumis à une exploitation honteuse (...)

Rome, samedi 10 juin 2000

Jean-Paul II

Discours à l'adresse du nouvel ambassadeur de France près le Saint-Siège au cours de l'audience qu'il lui a accordée.

À PROPOS "AFFAIRE - SONACOP"

"VEILLEUR, OÙ EN EST LA NUIT ?"

« La peur a frappé à la porte. La foi a répondu. Il n'y avait personne ».

Martin Luther King.

Ainsi donc, la Société nationale de commercialisation des produits pétroliers [SONACOP] se révèle être décidément un puissant révélateur des tares, des insuffisances et des misères politiques, morales, intellectuelles, spirituelles de notre société.

Mais d'abord nous devons rendre grâce au Dieu des grâces : la démocratie béninoise fait tranquillement son petit bonhomme de chemin ; globalement, les femmes et les hommes du Bénin vont et viennent, chacun vaque à ses activités sans entraves significatives ; la presse s'exprime, le gouvernement «gouverne», l'assemblée nationale se réunit et délibère, les institutions de la République fonction-

(Lire la suite à la page 2)

ECONOMIE — DEVELOPPEMENT

À PROPOS "AFFAIRE - SONACOP" "VEILLEUR, OÙ EN EST LA NUIT ?"

(Suite de la première page)

ment à l'humeur des femmes et des hommes qui les animent. Tout n'est pas parfait, je suis suffisamment exigeant et rigoureux pour me satisfaire du rythme, mais on ne peut « guérir de la Révolution » et de ses germes en un temps si court : il faut laisser le temps au temps. L'instabilité politique caractérisait le Dahomey, aucun gouvernement ne pouvait avoir la durée qui permette de fonder une politique, de la mettre durablement en œuvre et de créer des traditions salutaires : lorsque la stabilité est venue, elle apportait dans ses valises, les virus du mal absolu dont elle a enseigné nos mentalités, nos mœurs, voire nos subconscients ! L'instinct de conservation a produit la conférence nationale et cet immense mouvement d'un peuple meurtri qui eut le courage de se regarder en face et décida le repentir et la repentance, c'est-à-dire un demi-tour de 180 degrés !... Nous crûmes un instant que nous avions vaincu la fatalité... Ce ne fut qu'un instant, le temps où la parole se fait applaudir.

Nous dûmes beaucoup aux prières acharnées de tout un peuple : la paroisse catholique Saint-Michel de Cotonou créa une tradition... et la fin du cauchemar n'arrêta pas les bonnes habitudes prises. Les chrétiens de toutes confessions, les musulmans, les adeptes du voodoo, chacun pria, cria... et le miracle se produisit...

Dieu est fidèle, mais il faut prendre Dieu au sérieux. Il ne faut pas manipuler Dieu, il ne faut pas le mystifier. Si Dieu est bon, il est également juste. Et les chrétiens le savent très bien : le Christ est mort pour nos fautes, notre salut, mais il est ressuscité, et il ne mourra pas une seconde fois ! Parce que les Béninois donnent vraiment l'impression de la fousaie. Ce qu'il nous a été donné de voir, d'entendre, de vivre depuis 1996, mais tout particulièrement ces trois derniers mois, à propos de la SONACOP, est proprement ahurissant. Que de masques sont tombés, depuis le sommet le plus culminant de l'État jusqu'aux bas-fonds nauséabonds et activistes des faux syndicalistes, en passant par les colonnes branlantes d'une Justice qui a pris le parti du crime contre le Droit. Quel spectacle extraordinaire et extravagant que celui de ce barrage hétéroclite de gens et de genres pour empêcher qu'éclate la vérité ! Les masques tombent : et rien que pour cela, la gloire de Dieu est en train de se manifester dans notre merveilleux pays !



Le siège de la SONACOP construit sur fonds propres à Cotonou.

Les patriotes, les cadres qui ont le souci que l'argent du Bénin reste au Bénin, les engagés de l'honneur et de la patrie, ils sont ailleurs, et ils n'ont pas attendu les mystificateurs pour faire ce qu'il faut. Voilà pourquoi... le 04 décembre 1974 fut créée par décret, la SONACOP, société d'État regroupant l'ensemble des six sociétés pétrolières internationales qui opéraient jusque-là dans le pays à savoir : AGIP, BP, MOBIL, SHELL, TEXACO et TOTAL.

La sagesse étant de la partie, l'organisation et la gestion de la nouvelle société furent confiées à un homme de métier, Monsieur Léon Loubet, jusque-là directeur général de TOTAL-BENIN. Monsieur Loubet s'employa immédiatement, d'abord à former une équipe avec tous les cadres professionnels de toutes les six sociétés nationalisées, ensuite à mettre en place une méthode de gestion transparente, basée sur des procédures claires matérialisées par des instructions complètes solides.

En avril 1976, Monsieur Léon Loubet, appelé à faire valoir ses droits à la retraite, devait passer le témoin à Monsieur Edmond-Pierre Amoussou, un administrateur civil de formation, précédemment secrétaire général du gouvernement du président Mathieu Kérékou. Monsieur Edmond-Pierre Amoussou, homme de sagesse et de grande humilité, s'est appuyé totalement pour la gestion de la SONACOP, sur les cadres professionnels de la maison avec qui, très rapidement, il a formé une équipe.

Jusqu'en août 1994, date à laquelle monsieur Edmond-Pierre Amoussou a été

relevé de ses fonctions à la SONACOP, il y avait un respect scrupuleux, presque religieux des procédures de gestion en vigueur. En témoignent,

i°) les résultats d'exploitation obtenus d'année en année malgré les assauts du secteur informel impitoyable qui, à un moment, s'est arrogé jusqu'à 75% du marché ;

ii°) les rapports d'audit des cabinets internationaux (Beicip et Kost international notamment) qui n'ont pu conclure que la SONACOP jusque-là était gérée de façon professionnelle.

C'était un réel plaisir d'être administrateur d'une société d'État que des cabinets d'audit internationaux déclarent sans embages « être gérée de façon professionnelle », alors qu'ils sont d'ordinaire impitoyables pour nos compétences nationales. C'est là un compliment auquel les Nègres ne sont pas et ne nous ont plus habitués. Pendant les quatre années [1992 - 1996] où il m'a été donné d'être un des six membres désignés du Conseil d'administration, mes collègues et moi avons veillé à ce que rien n'entache le professionnalisme de la maison, allant parfois jusqu'à « affronter » le gouvernement qui nous avait nommés... mais nos compétences en tant qu'administrateurs avaient des limites, et nous ne pûmes empêcher qu'à partir de 1994, les gouvernements qui se succèdent à la tête de l'État choisissent désormais de placer à la tête de la société des « politiciens » sans références professionnelles confirmées en matière de gestion de société et dont le premier souci majeur n'a rien à voir avec la bonne gestion de l'entreprise : les scandales qui se succèdent depuis lors en sont la meilleure illustration, avec la valse des directeurs généraux. Tous autant qu'ils sont, dès leur prise de fonction, suspendent immédiatement les procédures en vigueur en ce qui concerne les approvisionnements de carburants et les investissements, les deux portes de grosses saignées pour la trésorerie de toute société pétrolière.

Presque tous les marchés sont négociés de gré à gré avec des pratiques de surfacturation massive systématique [des dossiers sont pendants devant la justice !]. Ainsi, pour leur compétence, leur intégrité et leur professionnalisme avérés, les cadres-maison de la SONACOP n'ont droit qu'à mépris et au dédain de la part

des hommes du pouvoir. Il est dorénavant clair pour l'observateur averti que les hommes politiques sont les premiers responsables de la débâcle économique de notre pays.

Il apparaît nettement de tout ce qui précède, que la privatisation de la SONACOP ne se justifiait ni par une quelconque mauvaise gestion, ni encore moins par une faillite. De sa création à sa privatisation en effet, la SONACOP n'a eu que des résultats d'exploitation largement bénéficiaires et a toujours été pour le Trésor public l'une des plus grosses pourvoyeuses de recettes. Tout le temps que j'ai été administrateur de la SONACOP, l'entreprise n'a jamais versé moins de sept milliards tous les ans, dans les caisses de l'État, et la construction du siège de la société, qui a coûté plus de deux milliards de francs s'est réalisée entièrement sur fonds propres !...

En fait, aucun Béninois n'est dupe : l'acharnement de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI) contre la SONACOP ne répond qu'à leur sempiternel impératif de faire revenir la société dans le giron de la mafia pétrolière internationale. Quel est le pays pauvre que la Banque Mondiale International et la Banque Mondiale aient jamais conduit à l'opulence ? Il aurait fallu résister aux pressions des gens de Washington et leur faire comprendre que le Bénin ne pouvait s'amuser à confier sa principale source d'énergie à des mains non responsables et non patriotes. Mais voilà !... On comprend alors aisément le premier schéma proposé au gouvernement pour sa privatisation, à savoir :

- sortir les « Dépôts » du patrimoine de la SONACOP ;

- vendre 75% des stations de la SONACOP aux privés ;

Autrement dit, démanteler purement et simplement la SONACOP. Mais à force de luttes acharnées dont les Béninois se souviennent encore, les travailleurs de la société, en cela soutenus par les administrateurs et la société civile, ont réussi à conclure avec le précédent gouvernement du président Soglo, un accord qui renverse le schéma de la Banque Mondiale :

- garder les « Dépôts » dans le patrimoine de la SONACOP ;

- vendre 25% des stations de la SONACOP aux privés ;

- transformer la SONACOP en société d'économie mixte avec la répartition du capital social comme ci-après :

- * Etat béninois : 35%
- * Personnel SONACOP : 10%
- * Transporteurs de produits pétroliers : 5%
- * Gérants des stations : 5%
- * Public béninois (Actionnariat populaire) : 45%

Voilà l'accord conclu en mars-avril 1996 entre le gouvernement et les travailleurs de la SONACOP, Syndicats, cadres, etc.

Et il était bon !

En 1996, pas moins de quinze « sociétés pétrolières privées » ont reçu l'agrément. En mai 1996, le gouvernement a tenté d'abord de distribuer 40 des 45%

(Lire la suite à la page 12)

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
E-mail : lacroixbenin@excite.fr

Cotonou
(République du Bénin)

Compte :
C.C.P. 12-76

COTONOU

Directeur de Publication
BARTHELEMY

ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 996

Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de Soutien 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bienfaiteur 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Ami(e) 20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

• Bénin	3.720 F CFA
• Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
• Guinée	5.760 F CFA
• Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
• France	5.760 F CFA
• Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone	7.560 F CFA
• Bénin (Zaire)	9.080 F CFA
• Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.600 F CFA
• U.S.A.	9.480 F CFA 94,80 FF
• Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 F CFA 102,00 FF
• Europe (Italie, Allemagne, Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège)	8.520 F CFA 85,20 FF
• Canada	10.200 F CFA 102,00 FF
• Chine	12.600 F CFA 126,00 FF

Imprimerie Notre-Dame • Tél. (229) 32-12-07 • Fax : (229) 32-11-19 — E-mail : lacroixbenin@excite.fr
Cotonou (République du Bénin)

ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA - DONGA

ATELIER SUR LES PERSPECTIVES D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Les jeunes subissent de plein fouet les problèmes sociaux du monde d'aujourd'hui : chômage, pauvreté, exclusion... Au Bénin, 48 % de la population est âgée de moins de quinze ans. C'est alors un fait que ces jeunes débordent d'énergie et sont animés d'un esprit créateur et inventif. Autrement dit, ils sont disponibles et prêts à s'investir dans des projets porteurs. Il suffit pour cela qu'ils puissent bénéficier d'une bonne formation axée sur l'esprit entrepreneurial ainsi que de larges opportunités d'accès aux crédits pour soutenir la création d'auto-emploi. Il est évident de la responsabilité de l'État de créer un environnement à même d'encourager les jeunes à s'engager dans cette voie. L'un des instruments faisant partie du cadre institutionnel mis en place par les pouvoirs publics est l'observatoire de l'emploi et de la formation, structure relevant du ministère d'État chargé de la promotion de l'emploi. C'est donc en exécution de la mission dont il a la charge que ledit ministère a organisé jeudi 7 septembre dernier à Natitingou un atelier départemental sur les perspectives d'insertion professionnelle à l'intention d'une soixantaine de participants. Ces derniers, venus des circonscriptions administratives de l'Atacora et de la Donga, comprenaient dans leurs rangs, des demandeurs d'emploi, des directeurs départementaux et des responsables d'ONG. L'atelier n'a duré qu'une journée, et visait surtout à informer et sensibiliser les groupes cibles concernés. Au cours des travaux, les participants ont mené des réflexions afin, entre autres, d'identifier les obstacles à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi. Ils ont également mis à la disposition des postulants connus ou potentiels des indications sur les dispositions d'insertion et de réinsertion qui pourraient les accompagner en vue de leur insertion professionnelle.

L'insertion professionnelle consiste à occuper un premier emploi ou à entrer dans la vie active.

Les travaux se sont déroulés sous la conduite de Mme Eléonore Soglo, directrice de l'Observatoire de l'emploi.

ATLANTIQUE - LITTORAL

POUR UNE MEILLEURE GESTION DES POINTS D'EAU EN MILIEU RURAL

Jadis, l'Atlantique rural n'était couvert qu'à 3 % de ses besoins en eau potable, selon la direction départementale de l'hydraulique. Aujourd'hui, indique la même source, cette région a atteint un taux de couverture de 70 %, et ce, grâce aux efforts conjugués du gouvernement béninois et des partenaires au développement. Il est du moins à déplorer que ces infrastructures dont la nécessité pour les populations n'est plus à démontrer, subissent les conséquences désastreuses de la mauvaise gestion et de l'absence de maintenance. Cette situation se traduit sur le terrain par le fait que ces infrastructures sont en partie abandonnées. On ne peut que s'en indigner comme l'a affirmé haut et fort le représentant du directeur départemental de l'hydraulique, M. Julien Sédjamé. C'était à l'occasion de l'installa-

tion officielle du bureau fédéral pour l'Atlantique des associations sous-préfectorales des usagers d'eau (AUE), cérémonie qui a eu lieu le jeudi 7 septembre dernier à Allada.

Le bureau fédéral ainsi constitué et dont le président est M. André Missahogbé a pour mission de veiller à la gestion saine et durable des points d'eau existants dans l'Atlantique et d'œuvrer à leur création dans les localités non encore desservies. Cet organe de direction de 11 membres est composé des représentants des unions sous-préfectorales des usagers d'eau des huit circonscriptions administratives de l'Atlantique.

Le secrétaire général des départements de l'Atlantique et de Littoral, M. Gabriel Cocossou qui présidait la cérémonie d'installation a déclaré que le bureau fédéral mis ainsi en place constitue le relais du service régional de l'hydraulique qui, selon lui, se trouve de ce fait renforcé.

Il a en outre précisé que le bureau fédéral aura pour préoccupation majeure de rendre disponible l'eau potable afin notamment d'accroître l'efficacité de la lutte contre les maladies hydriques.

BORGOU-ALIBORI

UNE ANNEXE DE LA DIRECTION DU PERSONNEL D'ÉTAT À PARAKOU

Une annexe de la Direction du personnel d'État à Parakou, cette innovation ne peut que réjouir les nombreux agents permanents de l'État (APE) appelés à bénéficier des prestations du service ainsi créé. Ce dernier couvre les quatre départements du septentrion et celui des Collines. L'annexe de Parakou de la Direction du personnel d'État est habilitée à instruire les dossiers des agents permanents de l'État admissibles à la retraite.

Elle mène toutes les opérations et règle, dans la mesure du possible, les problèmes relatifs à la mise à la retraite des APE des départements concernés. Cette annexe sert de courroie de transmission entre les APE du Zou-Nord et du septentrion et la Direction du personnel de l'État à Cotonou, croit-on savoir de source proche du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

Enfin, soulignons que la Direction du personnel d'État (DPE) est une Direction technique du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative (MFPRA).

La décision du MFPRA d'installer une annexe de la DPE à Parakou procède d'un souci de déconcentration. Cela est désiré et souhaité par les usagers qui se sentent ainsi plus proches d'une structure dont nul n'ignore qu'elle est d'une importance capitale pour la carrière des agents permanents de l'État.

En revanche, on peut s'interroger sur la nécessité qui a dicté le changement de responsable à la tête de la SONAPRA Zone-Nord. Inutile en tout cas de faire mystère des raisons de ce changement que les organisations paysannes, partenaires privilégiés de la SONAPRA n'ignorent certainement point, elles qui avaient brillé par leur absence lors de la cérémonie de passation de service

entre M. Allou Zakari, directeur sortant et son successeur M. Bio Gounou Sina. La cérémonie s'est déroulée le vendredi 1^{er} septembre dernier au siège de la SONAPRA Zone-Nord à Parakou en présence du directeur général du CARDER/Borgou, M. Orou Gounou N'Gobi.

La SONAPRA, rappelle-t-on, est par moments en proie à des convulsions en matière de gestion, surtout de la filière coton.

MONO - COUFFO

INFRASTRUCTURE : LA PISTE AKODÉHA-ACLOMÉ RÉHABILITÉE

Plusieurs années durant, les localités d'Akodéha et d'Acloché dans la sous-préfecture de Comé au Mono, ont été coupées l'une de l'autre en raison de l'état de dégradation avancée de la piste les reliant, malgré les travaux effectués par les populations elles-mêmes.

Depuis jeudi 7 septembre dernier, la situation qui constituait un véritable cauchemar pour les populations des deux localités citées plus haut a disparu. En effet, la piste Akodéha-Aclocmé, après réhabilitation a été inaugurée en présence du ministre du développement rural, M. Théophile Nata, du directeur du projet d'interventions locales pour la sécurité alimentaire (PILSA), M. Benjamin Soudé et des autorités des départements du Mono et du Couffo.

D'un coût global de 32 millions de francs CFA, la piste composée d'un tronçon de 400 mètres entièrement réhabilitée avec une couche de roulement en latérite et un système d'assainissement renoué. Un autre tronçon de 600 mètres a été reconstruit avec revêtement de chaussée en béton de ciment avec des caniveaux exutoires. Ces travaux ont été financés par la banque mondiale à 90 % et 10 % par les bénéficiaires.

La réhabilitation de cette route vient donc soulager les populations locales eu égard aux sévères difficultés qu'elles éprouvaient pour l'évacuation des produits agricoles, de pêche, d'élevage, sans oublier les évacuations sanitaires. Le directeur du PILSA a donné aux bénéficiaires les conseils précieux qui, bien suivis, permettront d'assurer un entretien adéquat et durable de cette infrastructure routière entièrement réhabilitée.

OUÉMÉ - PLATEAU

FORMATION DES ARCHITECTES ET PROFESSIONNELS DU PATRIMOINE AFRICAIN

L'école du patrimoine africain abrite depuis le vendredi 8 septembre dernier la formation dénommée «Africa 2000» des architectes professionnels du patrimoine immobilier d'Afrique subsaharienne.

Dix-huit architectes urbanistes et gestionnaires des sites provenant de quinze pays d'Afrique francophone et lusophone participent à cette formation.

Ce cours d'une durée de douze semaines vise à donner aux participants la méthodologie et les outils nécessaires à l'analyse des composantes du patrimoine immobilier et de son système de gestion en vue d'une préservation

et d'une exploitation adéquate. Il permettra également aux encadreurs et aux participants d'identifier les problèmes qui se posent dans la conservation du patrimoine culturel immobilier au niveau des quinze pays représentés. Cette formation doit aussi permettre de mieux gérer, gérer désormais le patrimoine africain en tenant compte des intérêts des différents partenaires concernés notamment les communautés.

Selon M. Joseph King, représentant du directeur général de l'ICCROM, le programme Africa 2000 part du principe que même si les problèmes de conservation en Afrique sont d'ordre technique, il est essentiel d'intégrer la conservation dans un environnement large et de prendre en compte les processus de développement économique, social et culturel.

La cérémonie de lancement de la formation a été présidée par le ministre de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique, M. Damien Zinsou Alahassa. Les pays représentés à cette formation sont les suivants : Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Centrafrique, Comores, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Niger, Rwanda et Togo.

ZOU - COLLINES

CRÉDITS DE 30 MILLIONS CFA DU CBDIBA AUX MICRO-ENTREPRISES À LA BASE.

Certains créateurs, pourtant convaincus de leur valeur, semblent ne rêver que d'aide et d'appui matériel. On ne saurait les condamner pour autant, quand bien même le travail réalisé serait une œuvre de l'esprit. N'a-t-on pas coutume de dire en effet que «la vertu la plus spirituelle a besoin d'un soutien matériel» ? Du moment que l'on a fait un choix, il faut y croire malgré les doutes que la société et la nécessité du gain murmurent dans nos oreilles. Autrement dit, il faut se battre contre le fatalisme érigé comme une arme face aux difficultés du moment et aux incertitudes de l'avenir.

Dans ce sens, le prix du concours challenge d'une valeur de 30 millions de francs CFA que le Centre Béninois pour le Développement des Initiatives à la Base (CBDIBA) vient de remporter, constitue une récompense méritée qu'il faut méditer.

On peut du reste établir une convergence de vision entre cet événement et un autre qui s'est déroulé à une semaine d'intervalle : la remise de prix aux lauréats des concours «Prix de l'Excellence» de la Loterie nationale du Bénin, édition 1999. Les heureux lauréats sont soit des personnes ayant acquis une expérience ou un savoir-faire remarquable, dans leur domaine d'activité, soit de jeunes promoteurs qui ont conçu et soutenu de très bons projets.

Quant au concours auquel le CBDIBA a pris part, il est doté de prix pour le développement à la base et a été initié par un collectif de bailleurs de fonds dénommé «Groupe d'assistance aux Pauvres» (GAP). Il est soutenu par l'épouse du président américain, Hilary Clinton.

Pour la gestion adéquate de ce fonds, le CBDIBA a organisé, le jeudi 31 août dernier à son siège à Bohicon, une journée de réflexion regroupant les ONG œuvrant dans le secteur des finances et tous les acteurs du développement à la base afin de recenser des promoteurs, femmes et hommes d'initiatives à la base pouvant bénéficier de micro-crédits.

Évariste Dégla

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

ORIGINES ET DIVINITÉS DE ZOGBÉJI DANS LA RÉGION DE GRAND-POPO

INTRODUCTION

À quelques kilomètres de Grand-Popo en allant à Agoué, se trouve le modeste village de Zogbéji, remarquable par son apparente homogénéité socioculturelle à travers laquelle l'historien décèle des éléments d'hétérogénéité venus de tous les horizons⁽¹⁾.

Zogbéji apparaît ainsi comme le résultat ou la résultante de plusieurs mouvements migratoires convergents qui se sont déroulés dans l'espace en une ou deux décennies au plus.

Le peuplement de Zogbéji est d'une grande complexité. Pour mieux le comprendre, on est obligé de remonter jusqu'à Ningbo Danon et Dagbo Dosu : la première, huéda originaire de Doyi non loin de Guézin, avait été enlevée par les troupes aboméennes ; le second, Dagbo Dosu, un prince, la vit à Abomey et chercha à l'épouser. Face aux difficultés d'une telle union, Dagbo Dosu s'enfuya avec elle pour se réfugier en pays hula auprès de son hôte Coffi Juan à Nsuké-Plage. Comme ils redoutaient les guerres aboméennes, celui-ci l'installa plus loin, quelque part au bord du Mono, au lieu dit yomanhun, toponyme dont l'explication échappe à nos informateurs, et continue de faire l'objet de controverses.

Dans sa pérégrination avec son époux, Ningbo Danon était arrivée à Yomanhun avec une de ses sœurs et les enfants de celle-ci. Elle a pour nom Zaasi kponontin et pour époux Zanvui, un Huéda de Huékpe. Amusu Agbokpanzo et Agbalevi, deux de leurs enfants avaient suivi leur mère jusqu'à Yomanhun après son divorce d'avec leur père. L'on comprend que Zanvui ne soit pas arrivé avec son ex-épouse et ses enfants dans ce village. Se sentant seule, Zaasi kponontin se rendit à Séko, près d'Agouégan. Elle y épousa un certain Amanjan, un Mina⁽²⁾. De cette union, naquit Kuévi Tujonhuh : que Zaasi ramena à Yomanhun où elle passa le reste de ses jours.

Si Dagbo Dosu fut le premier à s'installer à Yomanhun avec son épouse Ningbo Danon, il est très peu question d'eux aujourd'hui, car le couple n'eut pas d'enfants. Kuévi et son frère germain Amusu Agbokpanzo, eurent, eux, des enfants, et font même figure de véritables fondateurs du village.

Mariée à un homme de Jéta du nom de Janhlinvi, Agbalevi eut avec lui deux garçons, Loosa et Amandosi, et deux filles, Viosu et Anasi qui revinrent tous s'installer dans ce village qui n'avait pas tardé à changer d'emplacement. En effet, Dagbo Dosu se sentant avec les siens incommodés par les fréquentes crues du Mono, quitta Yomanhun⁽³⁾ pour aller s'installer sur un terrain suffisamment loin du fleuve et plus élevé, d'où le nouveau toponyme qui fut donné au village : Zogbéji.

Parmi les ancêtres, le nom de Tosu Blaku, un Hula originaire de Honkhué à Grand-Popo, est toujours cité. Il vint tardivement ici, attiré par les charmes d'Anasi, fille de Janhlinvi et d'Agbalevi. Il l'épousa et resta définitivement dans le village avec ses enfants. Il est du clan des Yédéhuan.

Tels ont été les principaux mouvements migratoires responsables de la fondation et du peuplement de ce village que le décompte des générations nous autorise à situer approximativement au XIX^e siècle quant à ses origines. Minuscule village de quelques centaines d'âmes, Zogbéji n'a pas de quartiers⁽⁴⁾.

Diversité socioculturelle, diversité de divinités dans cette modeste localité où tout le monde s'était toujours retrouvé

autour de Sakpata, divinité de la terre et de la variole, Hévieso, celle de la foudre, Lègba, la grande protectrice du village. La divinité Guinye hué y est également très connue en dépit de sa dimension clanique, car n'appartenant qu'aux kuévi. Maints ressortissants de Zogbéji vont toujours adorer des divinités en dehors de leur localité : certains vont à Honkhué aux pieds de Yédéhuan⁽⁵⁾ ; d'autres à Huéèkomè en pays hula pour implorer la protection de Mayigbé.

CONCLUSION

Voici une localité minuscule, apparemment dénuée d'intérêt historique mais qui nous apporte une multitude de renseignements de toutes sortes : la complexité du peuplement à travers de nombreux mouvements migratoires et des brassages humains intenses grâce à des alliances matrimoniales ; une apparente homogénéité ethnique qui cache mal une grande diversité d'ancêtres appartenant à plusieurs communautés socioculturelles. Les Fon, Huéla, Hula, Mina ont fait de Zogbéji, une terre de rencontre, un grand carrefour. Notable sur le plan ethnique, cette diversité ne se retrouve pas dans le domaine linguistique : tout le monde, sans la moindre exception, est locuteur du mina à Zogbéji ; la poignée de bilingues a pour deuxième langue le hula. Sans être entièrement mina à l'origine, Zogbéji est aujourd'hui classé parmi les villages mina de la République du Bénin. Tel est aussi l'avis de ses habitants qui, tout en se sachant Hula, Huéda, Mina à l'origine, se sentent plus proches de la culture mina que de toute autre culture. Il est symptomatique de les rencontrer tous les ans à la fête mina du yéké-yéké à Glijji plutôt qu'à celle hula des Nonvisha⁽⁶⁾ à Grand-Popo.

NOTES

(1) Nous devons tous les renseignements exclusivement oraux qui ont permis la réalisation de cet essai aux détenteurs des sources orales dont les noms suivent :

AMUSU Firmin, né vers 1950, cultivateur.

ATTINGNON Fintulé, né vers 1940, cultivateur.

ATTINGNON Sognon, né vers 1935, cultivateur.

AYI Kuévi Amah, né vers 1930, cultivateur.

KUEVI Ayiké, né vers 1935, cultivateur, pêcheur et délégué du quartier.

TOSU BLAKU Cakpovi, né vers 1928, cultivateur et pêcheur.

TOSU BLAKU Loka, né vers 1930, cultivateur.

Ils sont tous de Zogbéji et ont été interrogés les 9, 10, et 11 juillet 2000.

Nous mettons à profit cette occasion pour les remercier de l'accueil fraternel qu'ils nous ont réservé, lors de notre séjour chez eux.

(2) Mina ou Guin.

(3) Site aujourd'hui complètement abandonné et inhabité, parce que inhabitable.

(4) Tout le monde est ensemble et se sent réellement ensemble.

(5) C'est également le nom du clan de l'ancêtre TOSU.

(6) Association culturelle et de développement fondée depuis 1921 et regroupant chaque année les Hula de la région. Des Huéda y ont figuré au départ.

A. Félix Iroko.

PLANTES MEDICINALES

RATT, COMBRETUM GLUTINEUX



Nom latin	Combretum glutinosum
Famille des	Combretacées.
Français	Ratt, combretum glutineux.
Fon	Doso, mogbévidé.
Yoruba - Nago	Bodomi.
Mina	Ati sen sen
Bariba	Bwagosa, Dôge, borume, Bègagoru.
Somba	Alerne, bele
Peul	Doki, buski, talli
Houssa	Tarannilya.

DESCRIPTION

* Arbuste ou petit arbre atteignant jusqu'à 10 mètres de haut.

* Tronc souvent tordu et couvert d'une écorce rugueuse.

* Feuilles alternes avec 7 à 8 paires de nervures latérales.

* Fleurs en épis axillaires, couleur jaune-crème.

* Fruits possédant quatre ailes membraneuses.

ÉCOLOGIE

* Sols argileux, latéritiques ou des dunes fixées.

* Résistant aux vents violents.

* Pluviométrie annuelle : 200 à 800 millimètres d'eau.

* Forme des peuplements homogènes.

* Affecté par surbroutage et feu de brousse.

ORIGINE / DISTRIBUTION

* Originaire d'Afrique tropicale.

* Abondant en zone sahélo-soudanienne.

* Absent de la forêt humide.

CULTURE

* Rarement cultivé.

* Se propage généralement par rejet ou par la dispersion de ses graines.

* Semer dans un sol compact au début de l'hivernage.

* Assurer un drainage adéquat.

COMPOSITION

* Feuilles : acides galliques, tanins, flavonoïdes, sels minéraux.

EMPLOI

PROBLÈMES DE FOIE

* Utiliser les feuilles fraîches ou séchées.

* Préparer une décoction avec une grosse poignée (20 g) dans un litre d'eau.

* Laisser bouillir de 20 à 30 minutes.

* Boire jusqu'à un litre et demi par jour pour un foie saturé.

* Décoction de feuilles (5 feuilles dans un litre d'eau) contre l'hypertension.

* Infusion de feuilles : contre le rhume.

* Pansement de feuilles vertes sur les plaies.

* Fruits verts : médecine vétérinaire.

* Écorces : contre les vers.

* Bois jaune, dur : bon bois de chauffage ; charbon de qualité ; huttes, outils.

* Cendre : sert à teindre en bleu indigo.

* Jeunes feuilles : fourrage pour chèvres et moutons.

* Décoction des feuilles, écorces et surtout des racines : teinture jaune.

A. L. (ENDA)

UN PEU DE DISTRACTION

LES NOMBRES CROISÉS ENTIERS POSITIFS N° 6 / 2000

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	9	+	a	=					10
2	:		+				x		
3	x			=		x	z	=	b
4	=			=					
5	y	x		=	9				
6	+		x				+		
7	:			=					
8	=								
9	11	-	c	=					9

TEXTE DE PRÉSENTATION

Le jeu consiste à compléter les cases vides par des nombres entiers positifs, supérieurs ou égaux à 1, ainsi qu'à trouver pour les lettres des valeurs entières positives supérieures ou égales à 1 de façon à effectuer les opérations dans l'ordre indiqué, aussi bien horizontalement que verticalement.

RÉSOLUTION

Les opérations immédiatement possibles ont été effectuées avec les lettres et conduisent au tableau A ci-dessous où la case (7-3) a été baptisée r.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A	1	9	+	a	=	9	-	a-1	= 10
2	:		+				x		
3	x			=	a	x	z	=	b
4	=			=					
5	y	x		=	9		-b-1	=	10-b
6	+		x				+		
7	:		r						= b-1
8	=								
9	11	-	c	=	11	-	c-2	=	9

La 7^{ème} colonne et la 3^{ème} ligne imposent : $z(a-1) = b-1$ et $zxa = b$ ou $\frac{a}{b} = \frac{b}{a-1}$, ce qui donne : $a = b$ et $z = 1$. $a-1 = b-1$

La 1^{ère} colonne peut s'écrire $9 : 9 = 1$ ou $9 : 1 = 9$ ou $9 : 3 = 3$.

Mais la 3^{ème} ligne interdit pour x la valeur 1 sinon la case (3-3) serait nulle ou négative : donc le cas $9 : 1 = 9$ est à éliminer.

On vérifie que le cas $9 : 9 = 1$ conduit à $c = 9$; $r = 1$ et attribue horizontalement à la case (7-5) la valeur 10, ce qui donne à la case (9-5) les valeurs $9-10 = -1$ et $11-9 = 2$, valeurs incompatibles.

Il reste donc le cas $9 : 3 = 3$ avec $x = y = 3$. On avait $z = 1$ et $a = b$.

r doit diviser 8, donc $r = 1$ ou 2 ou 4 ou 8.

Mais $11 - c \geq 1 \Rightarrow c \leq 10$ avec $c = 3r \leq 10$, ce qui élimine pour r les valeurs 4 et 8; r ne peut donc prendre que les valeurs 1 ou 2.

Si $r = 1$, la case (7-5) vaut 8, $c = 3$; $11 - c = 8$ et la 5^{ème} colonne n'est pas vérifiée. Ce cas ne convient donc pas.

Si $r = 2$, alors $c = 6$ et la case (7-7) vaut $5 - a$; tout est fonction de a. On aboutit au tableau B ci-après.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
B	1	9	+	a	=	9	-	a-1	= 10
2	:		+				x		
3	3	-	3-a	=	a	x	1	=	a
4	=			=					
5	3	x	3	=	9		-a-1	=	10-a
6	+		x				+		
7	8	:	2	=	4		5-a	=	a-1
8	=			=					
9	11	-	6	=	5	+	4	=	9

La case (3-3) conduit à $3 - a \geq 1$ soit $a \leq 2$. Et la case (1-7) impose $a-1 \geq 1$ ou $a \geq 2$. Ces deux conditions se traduisent par $a = 2$.

Le jeu admet donc une seule solution dont le résumé sera publié dans notre prochaine livraison.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

RÉPONSE AU JEU MOTS FLÈCHÉS N° 2

F	*	A	*	B	*	P
L	A	B	O	U	R	E
U	R	S	S	*	E	N
C	L	O	I	T	R	E
T	E	L	E	*	*	T
U	S	U	R	I	E	R
A	*	M	*	N	*	E
N	I	E	R	O	N	S
T	O	N	*	U	E	*
S	O	T	T	I	S	E

ET VOTRE REABONNEMENT !

RÉPONSE AU JEU DES 7 ERREURS N° 8

- 1° - De l'herbe derrière l'animal.
- 2° - La crinière de l'animal.
- 3° - La longueur de la queue de l'animal.
- 4° - La longueur du pouce de la main droite de l'homme.
- 5° - La partie noire du boubo s'allonge plus vers le bas.
- 6° - La partie noire de la case à moitié visible.
- 7° - De l'herbe près de la case.

RÉPONSE AU JEU LES MOTS CROISÉS N° 10

paru dans notre livraison n° 755 du 1^{er} / 09 / 2000

HORIZONTALEMENT

— I. Hématémèse. — II. Étalagiste. — III. Routière. — IV. Civile. Ras. — V. Ulema. Lige. — VI. Lésées. Nem. — VII. A.E. Tentées. — VIII. N.S. Or. — IX. Limbourg. — X. Maie. Éctia.

VERTICALEMENT

— 1. Herculanum. — 2. Étoilées. — 3. Mauves. Li. — 4. Altimétrie. — 5. Taillée. — 6. Egée. Soble. — 7. Mir. Troc. — 8. Escrire. Ur. — 9. St. Agée. Ri. — 10. Ec. Semsiga.

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

L'un se mange et l'autre se joue aussi ne faut-il pas les confondre. Le taro (mot polynésien) est une plante tropicale cultivée pour son tubercule alimentaire alors que le tarot est un jeu de cartes portant des figures symboliques toutes différentes. Certains jeux de tarot comme le tarot de Marseille sont utilisés pour la divination.

AUTOUR D'UN MOT

Analyser, du grec "analusis", décomposition, résolution.

Analyser une situation, un livre ou une personne contient l'idée de décomposer un tout en éléments de plus en plus simples pour en faire un compte rendu le plus clair possible. Analyser un roman consiste à le critiquer et à en faire un compte rendu soit oral à la télévision ou à la radio soit écrit dans un journal. On peut analyser l'eau, le sang ou tout autre élément pour en comprendre la composition chimique. On peut analyser ses sentiments c'est-à-dire les examiner pour mieux se comprendre ; mais si la situation s'avère trop compliquée, on peut se faire analyser ou psychanalyser pendant de longues années pour se sortir de ses difficultés psychologiques.

L'analyste est un spécialiste d'un type d'analyse et peut œuvrer dans des domaines aussi différents que les mathématiques, la chimie, l'informatique ou la finance. On parle d'analyste financier en bourse ou d'analyste-programmeur en informatique.

LE BON LANGAGE

À propos d'"artificiel" et d'"artificieux"

Tout ce qui est produit par la technique humaine et non par la nature, est "artificiel" ; froid artificiel, membre artificiel, etc.

Tout ce qui ne tient pas compte des caractères naturels est également "artificiel". Ainsi, on parlera de sentiments artificiels.

Quant à l'adjectif "artificieux", il appartient à la langue littéraire et ne se rapporte qu'aux humains.

Est "artificieux" celui qui recourt volontiers à la ruse et à la tromperie ; en d'autres termes, être "artificieux", c'est être hypocrite.

Un "artifice" est un procédé habile, pour tromper.

Quant au "feu d'artifice" c'est le lancement de fusées, à effets sonores et lumineux : un feu d'artifice... des feux (FEUX) d'artifice (sans "s").

AUTOUR D'UN MOT

"Bientôt" (en un seul mot) ou "bien tôt" (en deux mots).

"Bien tôt" en deux mots, signifie très tôt ou trop tôt et s'oppose exactement à bien tard.

Quant à "bientôt" en un seul mot, il signifie : dans un moment très proche.

LES MOTS QUI SE RESSEMBLENT

"Intégral", "intégrant", "intégralité"

"Intégral" a le sens d'entier, de complet ; le paiement intégral d'une dette.

"Intégrant", c'est ce qui fait partie d'un ensemble complet, qui contribue à l'intégralité d'un tout, comme les bras et les jambes dans le corps humain.

Quant à "l'intégralité", c'est la qualité de ce qui est complet, et "l'intégrité" la qualité de ce qui est intact ou au sens figuré : l'honnêteté, la probité.

"Intégral", "intégrant", "intégrité", "intégralité".

LE BON LANGAGE

"Blanchiment" ou "Blanchissage"

Le "blanchiment" désigne l'opération technique qui consiste à blanchir ce qui n'est pas naturellement blanc : le blanchiment d'un mur... d'une façade.

On parle beaucoup, depuis quelques années, de blanchiment d'argent sale, provenant de la vente de drogue, par exemple.

Quant au "blanchissage" il s'applique le plus souvent au linge, auquel il faut rendre sa blancheur première ou tout simplement le rendre propre après usage.

AUTOUR D'UN MOT

"Artrite"... "arthrite"... "arthrose".

Ces trois maladies sont souvent mal définies dans la langue courante. Elles sont toutes source de douleurs plus ou moins intenses, mais leur origine et leur gravité sont bien différentes.

L'"arthrite" (ARTÉRITE) est une affection inflammatoire des artères... artérielle... artère.

L'"arthrite" (ARTHRITE) est l'inflammation d'une articulation.

L'"arthrose" (ARTHROSE) est une affection, non inflammatoire, des articulations. Elle est assez fréquente chez les personnes ayant un certain âge.

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

La vidéo

Ce mot-élément qui vient du latin "videre", voir ("video, je vois"), entre dans la composition du vocabulaire de l'audiovisuel. La vidéo concerne l'enregistrement des images et des sons et leur retransmission sur un écran de télévision. De nombreux mots ont été créés à partir de cet élément. La vidéocassette est la cassette dont la bande magnétique permet l'enregistrement et la reproduction des sons et des images. Le vidéoclub est une boutique qui permet la location ou la vente de ces cassettes. À l'aide de la télévision par câble ou du satellite on développe de plus en plus la vidéocommunication ; quant à la vidéoconférence ou visioconférence, elle utilise les réseaux de télécommunications pour permettre des conférences à distance utilisant la diffusion d'images de télévision.

AUTOUR D'UN MOT

"Monter"

"Monter en haut" est un pléonisme qu'il faut éviter. En effet, "monter" indique un transport du bas vers le haut, la précision "en haut" est donc tout-à-fait superflue. Il faut dire : "monter" tout court.

On évitera de même : "descendre en bas".

XVèmes J M J



LE JUBILÉ DES JEUNES DU MONDE ENTIER À ROME : « UN DES PLUS GRANDS SOMMETS DU PONTIFICAT DU PAPE JEAN-PAUL II »,

déclare Son Éminence Bernardin cardinal Gantin au cours d'une interview exclusive accordée à la "Croix du Bénin"

En marge de sa rencontre avec la délégation des jeunes pèlerins béninois en Italie, le cardinal Gantin a bien voulu, par ailleurs, se prêter aux questions de « La Croix du Bénin ». Il y aborde brièvement le thème de ce jubilé des jeunes célébré à Rome et sa coïncidence avec le grand jubilé de l'An 2000. Il lance un appel aux chrétiens et à tout le peuple béninois pour la réussite du sacre du nouvel évêque de Lokossa prévu pour le 4 novembre prochain de même que pour la construction dans les meilleurs délais du sanctuaire marial de la Grotte d'Arigbo de Dassa-Zoumè qui sera inauguré le 12 novembre de cette année.

« La Croix du Bénin » : Éminence, « Le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous ».

C'est le thème choisi par le Pape Jean-Paul II pour les 15^{èmes} Journées mondiales de la jeunesse. Y prennent part une centaine de jeunes béninois représentant les différents diocèses et paroisses de notre pays.

Quel enseignement en tirez-vous pour la jeunesse béninoise et surtout la jeunesse catholique du Bénin.

Son Éminence Bernardin cardinal Gantin : Le thème choisi par le Pape Jean-Paul II est celui qui a été relu, interprété, commenté pour l'ensemble des jeunes venus du monde entier. J'ai fait partie des catéchètes, c'est-à-dire, de ceux qui ont présenté et expliqué ce message au peuple de Dieu venu à Rome.

Mon propos à cette occasion a été de développer devant la foule des jeunes qui étaient dans ma catéchèse, cette idée fondamentale que « Dieu nous a faits à son image et nous sommes heureux et reconnaissants pour ce geste divin d'amour ». Parce que l'homme a gâté l'œuvre de Dieu, Dieu par un geste plus grand encore de bonté, de miséricorde et d'amour s'est fait pour ainsi dire à notre image, en devenant homme, en prenant la condition de l'homme. L'Alliance que Dieu a faite avec l'humanité dans la première création et qu'il a renouvelée dans la deuxième création qui est devenue rédemption dans la personne du Rédempteur, cette double alliance est un grand message pour nous. Nous appartenons à Lui — parce que son image — mais nous devons tout faire pour qu'il soit des nôtres, qu'il appartienne profondément à chacun de nous et que grâce à chaque homme, à chaque chrétien, à chaque catholique et particulièrement aux jeunes qui fêtent son jubilé, grâce à tous ceux-là, Dieu s'insère profondément dans notre histoire, dans notre culture, dans notre vie. Il a promis par son « Fils-Parsonne » d'être avec nous tous les jours jusqu'à la fin du monde. Mais c'est à nous d'accueillir cette parole, de la rendre effective. Et c'est toute

la tâche et tout l'engagement de l'évangélisation. Et c'est ce que dit le Pape actuel.

Les jeunes du Bénin ! D'abord je les félicite d'être venus nombreux de si loin, d'un pays pauvre, d'un pays qui n'a pas les moyens mais qui a consenti des sacrifices : grâce à la générosité de beaucoup d'amis, de frères et sœurs du Bénin et hors du Bénin, la jeunesse chrétienne catholique Béninoise se réjouit de pouvoir participer à l'événement de ce genre. Je les remercie d'avoir donné cette opportunité aux jeunes.

Mais c'est une opportunité qui est honneur et responsabilité. C'est à eux, jeunes, demain, finies les 15^{èmes} journées mondiales de la jeunesse, fini le voyage sur Rome, c'est à eux qu'incombera la tâche, jour après jour, de rappeler par leur vie, cette grande vérité qui est plus qu'un message, que Dieu qui nous a créés, continue de nous créer à son image et, par son Fils, continue de se faire à notre image. Mais il faut que nous ayons une belle image, une image digne de Dieu par notre vie et témoignage d'amour pour nos semblables.

Une seule chose est importante que Dieu a réalisée dans la première alliance, et qui est importante aussi pour nous dans la deuxième alliance, c'est l'AMOUR.

« La Croix du Bénin » : Éminence, les 15^{èmes} journées mondiales de la jeunesse



Vue partielle des jeunes pèlerins béninois autour du cardinal Gantin à l'issue de la messe à Alberese (Italie).

coïncident avec le grand jubilé de l'An 2000.

Quelle lecture faites-vous de cette coïncidence pour la jeunesse catholique du Bénin et pour son Église en particulier ?

Le grand jubilé que fête l'Église universelle est un événement non seulement pour les jeunes ; il l'est aussi pour les moins jeunes, pas seulement pour les chrétiens,

mais pour tous les jeunes d'autres religions et d'autres « Credo ». Je dirais pour tous les jeunes en général. Cet événement a été depuis le début de son pontificat, depuis 22 ans donc, déjà présent dans la pensée du Pape Jean-Paul II. Parce qu'il y a longtemps qu'il voulait que l'on prépare ce jubilé qui, selon lui, a une grande importance pour l'Église et pour le monde. Car la venue de Jésus-Christ est un événement qui n'est pas indifférent à l'homme tout court. C'est tout le monde que cela concerne. Le Pape Jean-Paul II pensait donc déjà depuis 22 ans à ce que cet événement soit rappelé, fêté et célébré par toute l'humanité. Et personne n'a préparé cet événement comme lui. Et quand il le pensait, déjà, il y voyait particulièrement les jeunes. Pourquoi ? Parce que c'est le Pape de la vie. Les jeunes sont dépositaires du premier don que Dieu a fait pour le monde c'est-à-dire la vie. Ce premier don est un don que nos parents ont accueilli, que notre pays, le Bénin aime parce que la vie est un grand don, un bien très précieux chez nous au Bénin.

En pensant au jubilé 2000 pour le Christ, pour son avènement, le Pape pensait que ce sont les jeunes qui assureront le futur, et du monde, et de l'Église en plénitude, avec dynamisme, avec force, avec joie de ce premier don qu'est la vie dont ils sont dépositaires.

C'est cela que je vois dans l'événement que nous sommes en train de vivre en ce moment. Et je suis sûr que la préparation intense qui a précédé — pas seulement à Rome qui a été complètement transfigurée —, tout ce qui a été fait pour préparer ce pèlerinage, dans les Églises locales, même chez nous au Bénin, tout ce qui a été fait comme participation au jubilé par les personnes âgées, par les jeunes, par les enfants, par les femmes, par les religieuses, par les missionnaires, tout cela était déjà la mise en marche de ce qui arrive aujourd'hui à son sommet. Car la réussite d'un événement est dans sa préparation ; quand l'événement arrive, c'est la consécration de tout un cheminement d'efforts qui a été fait. Les moments de préparation du jubilé des jeunes à travers des contacts dans les diocèses, des partages de ce que nous sommes, de nos cultures, de notre hospitalité sont donc des temps très importants qu'il faut vivre avec beaucoup de conviction. Ce sont des temps forts qui ne se répètent plus et qui méritent d'être pris en considération.

Le Pape est donc à l'origine de tout cela. Et il sera heureux que ce soit, sinon, le plus grand sommet, du moins, l'un des plus grands sommets de son pontificat. Dans les textes qu'il a écrits, dans les démarches qui ont été faites à tous les niveaux au cours de ce pèlerinage, à savoir la catéchèse, les rencontres, les prières, le chemin de croix, la messe, bref, dans tout cela, on retrouve le Pape présent.

Que de lettres il a écrites ! que d'exhortations aux évêques venant en visite « ad limina » ! et les voyages qu'il a effectués ; c'était toujours pour aider à entrer dans le troisième millénaire. Et il y est entré, voici déjà plus de la moitié de l'année. Nous souhaitons que le Pape vive dans la paix, dans la joie de sa santé et qu'il continue encore longtemps, jusqu'au bout.

Mais soulignons que ce sommet-ci est très important pour lui.

« La Croix du Bénin » : Éminence, le 12 novembre prochain sera consacré le nouveau sanctuaire marial de la grotte d'Arigbo de Dassa-Zoumè. Mais avant, vous présideriez le sacre du nouvel évêque du diocèse de Lokossa en

(Lire la suite à la page 8)

XV^{èmes} J M J

XV^{èmes} JOURNÉES MONDIALES DE LA JEUNESSE À ROME : LA JOIE DES JEUNES AUTOUR DU PAPE JEAN-PAUL II



(Suite de la première page)

culturelles et récréatives, cette phase a donné l'occasion aux jeunes de se découvrir mutuellement et de témoigner de la vitalité de leur foi en Jésus-Christ, le Verbe incarné.

LA PERSONNE DISTINGUÉE DE LA JEUNESSE BÉNOÏSE

Notre pays le Bénin a été représenté à ce jubilé par une centaine de jeunes venus de nos différents diocèses et paroisses. À la phase diocésaine, ils ont été répartis dans plusieurs diocèses d'Italie et de France.



Le Pape Jean-Paul II lors de la grande veillée de prière des jeunes à la place Tor Vergata où la danse se fait méditation.

La délégation du Bénin — une vingtaine de jeunes — qui est restée à Grosseto, une ville de l'Italie située à environ 180 km de Rome, a eu la joie d'accueillir Son Éminence Bernardin cardinal Gantin dans la matinée du dimanche 13 août 2000. Sous sa présidence ils ont vécu et partagé avec leurs familles d'accueil une célébration eucharistique concélébrée par les sept prêtres béninois, membres de la délégation. Était de la partie le Père Fieucro, curé de la paroisse d'Alberese où se célébrait l'adite Eucharistie entièrement animée par les Béninois avec des chants vivants et priants choisis pour la circonstance à la joie grande des fidèles présents. Au cours de cette messe, le cardinal a, ensemble avec les pèlerins béninois, prié pour la jeunesse du Bénin qu'il a ensuite consacrée à la Vierge Marie, Notre-Dame de l'Assomption.

Avant de laisser pour méditation aux jeunes pèlerins béninois le texte de la « prière d'une équipe de la ville de Compinas au Brésil » (cf. encadré) intitulé « Dieu compte sur toi, sans te remplacer », le cardinal Gantin, dans son homélie, a salué l'épiscopat Béninois pour son message au peuple de Dieu au début de cette année jubilaire. Rappelant l'un des messages du Pape Jean-Paul II au cours de ses deux visites au Bénin, le cardinal a rendu grâce à Dieu pour ce Pape qui est un don de Dieu pour l'Église et pour le monde. Il s'agit, pour le cardinal Gantin, d'un Pape de la mission, d'un Pape de la charité, d'un Pape des enfants, d'un Pape des jeunes, d'un Pape qui sait, pour tout dire, se faire proche du pauvre, du misérable, du malade, du prisonnier, du laisser-pour-compte.

Et prenant en compte le règne de Jean-Paul II qui est dans sa 22^{ème} année de pontificat, moyenne d'âge de la plupart des jeunes du monde, le cardinal conclut : « Vous êtes la génération « Jean-Paul II ». Et je suis heureux de saluer votre pèlerinage auprès de celui qui représente le doux Christ pour nous sur la terre ».

La phase diocésaine fut pour les jeunes venus des cinq continents du monde que sont l'Océanie, l'Europe, l'Amérique, l'Asie et l'Afrique, une bonne mise en condition pour mieux vivre dans la joie autour du Saint-Père à Rome, leur pèlerinage jubilaire.

Ensuite c'est la place Saint-Pierre qui a accueilli ces jeunes le 15 août en la solennité de l'Assomption de la Vierge

Marie pour l'ouverture officielle de ces 15^{èmes} journées par le Pape lui-même. Ce fut un moment très fort et pathétique pour les jeunes. Ce fut aussi un moment de joie et d'action de grâce pour ces jeunes rassemblés au nom de leur foi en Jésus pour célébrer leur jubilé.

DES MILLIONS DE JEUNES AUTOUR DU PAPE

Ils étaient plus de deux millions de jeunes, venus de cent-soixante pays, à chanter, à danser, à marcher, à prier, à méditer, à écouter et à accueillir le message du Pape. Un Pape visiblement fatigué par le poids de l'âge (80 ans révolus) mais très jeune par son esprit rassembleur des jeunes, son message et son sourire.

Drapeaux aux couleurs nationales de chaque pays, tissus jubilaires de toutes sortes, chapeaux, casquettes, tee-shirts à l'effigie du Pape ou frappés du logo du jubilé de l'An 2000, bref, les jeunes et les organisateurs n'ont rien occulté pour rendre agréable ce rendez-vous jubilaire de l'An 2000 à Rome.

L'hymne du jubilé des jeunes, « l'Emmanuel » exécuté en chœurs, dans différentes langues a constitué l'un des temps inédits de ralliement et de fraternité vécus et partagés par les jeunes.

En inaugurant ce jubilé des jeunes le Pape, depuis la basilique Saint-Jean de Latran, les a invités à accueillir la voix du Seigneur pour renforcer leur foi et en témoigner sans peur, sachant qu'ils sont des héritiers d'un grand passé. Et d'ajouter : « N'ayez pas peur ! Ouvrez, ouvrez toutes grandes les portes au Christ ! Ouvrez vos

cœurs, vos vies, vos doutes, vos joies, vos difficultés, vos prières et vos affections à sa force salvifique et laissez-le entrer dans vos cœurs. N'ayez pas peur ! Le Christ sait ce qu'il y a dans l'homme. Lui seul le sait... Laissez le Christ régner sur vos jeunes vies, servez-Le avec amour... Car

la liberté, c'est servir le Christ... »

Mais au-delà de l'ambiance de fête et de joie légitime des retrouvailles, le Saint-Père a tenu dans son mot d'accueil à la place Saint-Pierre, à préciser à ses amis jeunes, le sens de ce pèlerinage jubilaire. « Chers amis, a-t-il dit, qui avez parcouru, avec toutes sortes de moyens, tant de kilomètres pour venir ici à Rome, aux tombeaux

des Apôtres, permettez-moi de commencer ma rencontre avec vous en vous posant une question : qu'êtes-vous venus chercher ? Vous êtes ici pour célébrer votre jubilé, le jubilé de l'Église jeune. Votre voyage n'est pas un voyage quelconque : si vous vous êtes mis en route, ce n'est pas seulement pour des motifs de distraction ou de culture. Alors laissez-moi vous répéter ma question : qu'êtes-vous venus chercher ? Ou mieux, qui êtes-vous venus chercher ? » Et le Pape même de répondre : « Il ne peut y avoir qu'une seule réponse : vous êtes venus chercher Jésus-Christ ! Mais c'est Jésus-Christ qui, le premier, vient vous chercher. En effet, célébrer le jubilé n'a pas d'autre sens que de célébrer et de rencontrer Jésus-Christ, le Verbe qui s'est fait chair et qui est venu habiter parmi nous... »

Ces précisions faites par le Pape vont servir de balises tout le reste du temps de ce pèlerinage. Les catéchèses animées par d'éminentes autorités religieuses dont notamment le cardinal Bernardin Gantin, doyen du collège des cardinaux et le cardinal Roger Etchegaray, président du comité préparatoire du jubilé y ont puisé leurs inspirations. Il en sera de même dans les visites des grandes basiliques de Rome, des catacombes, des tombeaux des Papes, le recueillement sur la tombe de saint-Pierre, le passage des portes saintes, pendant les confessions, le chemin de croix et les différentes célébrations eucharistiques.

NOTRE SOCIÉTÉ A BESOIN DU TÉMOIGNAGE DES JEUNES

Le sommet de ces 15^{èmes} journées mondiales de la jeunesse a été la grand-messe pontificale de clôture du 20 août 2000 présidée par le Pape lui-même

entouré de 34 cardinaux, 600 archevêques et évêques et plus de 6000 prêtres.

Une messe précédée d'une inoubliable veillée de prière en plein air avec le Pape à la place Tor Vergata. Au cours de cette veillée, le Saint-Père a offert à chaque pèlerin l'Évangile selon saint Marc en leur demandant de renouveler leur profession de foi en criant « CREDO ». Un CREDO qu'il les invitera à professer dans leurs milieux de vie une fois rentrés chez eux.

Après une nuit passée à la belle étoile au terme d'une longue marche de plus de 10 à 13 km pour les uns, de 20 km à 25 km pour les autres suivant les lieux de provenance, sous un soleil accablant, les jeunes ont redoublé d'ardeur ce dimanche 20 août en vue d'accueillir le Pape pour la messe sur cette place de Tor-Vergata de plus de 330 ha d'étendue. Chants, danses, slogans divers et variés et les « Viva Giovanni Paolo » (vive le Pape Jean-Paul) fusent de toutes parts.

Le Pape saisit l'occasion de l'homélie pour mettre l'accent de façon solennelle sur la signification de l'Eucharistie. « Le Verbe qui s'est fait chair il y a deux mille ans, est présent aujourd'hui dans l'Eucharistie. C'est pourquoi l'année du grand jubilé au cours de laquelle nous célébrons le mystère de l'incarnation, ne pouvait pas être aussi une année intensément eucharistique. L'Eucharistie est le sacrement de la présence du Christ qui se donne à nous parce qu'il nous aime. Il aime chacun de nous de façon personnelle et unique dans la vie concrète de chaque jour : dans la famille, parmi les amis, dans les études et au travail, dans le repos et dans les distractions. Il nous aime quand il remplit de fraîcheur les journées de notre existence et aussi quand, à l'heure de la souffrance, il permet que l'épreuve s'abatte sur nous : en effet, même à travers les épreuves les plus dures, il nous fait entendre sa voix. Oui, chers amis, le Christ nous aime et il nous aime toujours ! Il nous aime même lorsque nous le décevons, quand nous ne correspondons pas à ses attentes à notre égard. Il ne nous ferme jamais les bras de sa miséricorde. Comment ne pas être reconnaissant envers ce Dieu qui nous a rachetés en allant jusqu'à la croix ? Envers ce Dieu qui s'est mis à notre côté et qui y est demeuré jusqu'au bout ?

Célébrer l'Eucharistie en « mangeant sa chair et en buvant son sang » signifie accepter la logique de la croix et du service. Cela signifie donc témoigner de sa propre disponibilité à se sacrifier pour les autres, comme il l'a fait lui-même.

Notre société a un immense besoin de ce témoignage, les jeunes en ont besoin plus que jamais, eux qui sont souvent tentés par les mirages d'une vie facile et confortable, par la drogue et l'hédonisme pour se trouver ensuite dans la spirale du désespoir, du non-sens de la violence. Il est urgent de changer de route en direction du Christ, qui est aussi la direction de la justice, de la solidarité, de l'engagement pour une société et un avenir dignes de l'homme.

Telle est notre Eucharistie, telle est la réponse que le Christ attend de

(Lire la suite à la page 11)

« Dieu compte sur toi, sans te remplacer »

(Prière d'une équipe de la ville de Compinas au Brésil) donnée à Rome lors des XV^{èmes} J M J, par Son Éminence Bernardin cardinal Gantin aux jeunes du Bénin comme message.

- Dieu seul peut donner la foi, mais tu peux donner ton témoignage.
- Dieu seul peut donner l'espérance, mais tu peux rendre confiance à tes frères.
- Dieu seul peut donner l'amour, mais tu peux apprendre à l'autre à aimer.
- Dieu seul peut donner la paix, mais tu peux semer l'union.
- Dieu seul peut donner la force, mais tu peux soutenir un découragé.
- Dieu seul est le chemin, mais tu peux l'indiquer aux autres.
- Dieu seul est la lumière, mais tu peux le faire briller aux yeux de tous.
- Dieu seul est la vie, mais tu peux donner aux autres le désir de vivre.
- Dieu seul peut faire ce qui paraît impossible, mais tu pourras faire le possible.
- Dieu seul se suffit à lui-même, mais il préfère compter sur toi...

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

DEUX NOUVEAUX PRÊTRES POUR L'ÉGLISE DE COTONOU

« Christ hier, Christ aujourd'hui, Christ demain pour toujours. Tu es Dieu, Tu es l'Amour, Tu appelles, et nous voici ».

Voici Guillaume Chogolou et Léandre Zinsouga que tu appelles à ta moisson et qui vont recevoir l'onction sacerdotale.

Riches en couleur, les cérémonies de ce samedi 02 septembre 2000 se sont déroulées en la cathédrale Notre-Dame des Miséricordes de Cotonou sous les sollicitudes spirituelles de Nos Seigneurs Christophe Adimou et Isidore de Souza de regretté mémoire.

Tout a commencé à 9 h 30 avec une imposante procession qui défilait les pas cadencés d'une cinquantaine de prêtres couronnés par S. Exc. Mgr. Nestor Assogba archevêque de Cotonou accompagné de Monseigneur Pierre Van Tôt chargé d'affaires à la Nonciature apostolique du Bénin.

Dès l'ouverture de la célébration, l'abbé Gilbert Dagnon, 1^{er} vicaire général procède à la présentation et à l'appel des élus. À leur réponse, un « Me voici » soutenu de gauche à droite par leurs parents conduit les élus jusqu'au pied de l'autel du Seigneur.

« SACERDOS, ALTER CHRISTUS » : PRÊTRE, UN AUTRE CHRIST

« Comme cette eau se mêle au vin pour le sacrement de l'Alliance, puissions-nous être unis à la divinité de Celui qui a pris notre humanité ». Parli de cette dense et profonde prière de la liturgie eucharistique, Monseigneur a su définir le sacerdoce dont les abbés Guillaume et Léandre



L'abbé Guillaume Chogolou



L'abbé Léandre Zinsouga

seront bientôt revêtus. Comme l'eau, mêlée au vin disparaît pour devenir le précieux sang du Christ, le prêtre devra se mêler au Christ, disparaître pour devenir un « Alter Christus » un autre Christ pour l'humanité... Fort de cette grande et profonde réalité Monseigneur Nestor Assogba s'est affectueusement et solennellement adressé aux nouveaux prêtres : « Mes fils Léandre et Guillaume, vous avez été appelés par Dieu... Il vous demande de disparaître en Jésus comme la goutte d'eau dans le vin. À partir de votre ordination, une phrase clé devra vous hanter, celle de Jean le Baptiste : *Il faut qu'il croisse et que je diminue*... En communiant au Corps et au Sang du Christ, ce n'est pas vous qui assimilerez le Christ, c'est Lui qui vous assimilera à Lui. Vous parlerez, vous agirez, vous vivrez « in persona Christi ». Autrement à la suite de Saint Paul vous ne cesserez de vous écrier « Je vis, mais ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit

en moi ». Gal 2,20. Ce jour, samedi 2 septembre 2000, année jubilaire, les mains tendues vous recevrez du Seigneur des talents... vous recevrez d'abord le talent de prêtre spécialement pour offrir le saint sacrifice de la messe pour vos propres péchés et pour ceux des hommes vos frères... Vous recevrez ensuite le talent de prophétie. Par la grâce sacerdotale vous devenez de façon spéciale, porteur de la parole de Dieu devant l'assemblée des fidèles. Mais cette parole portera beaucoup de fruits dans la mesure où elle sera illustrée par la vie que vous mènerez... Vous recevrez enfin un dernier talent qui est celui du gouvernement. Malgré votre jeune âge vous serez appelés à conduire le troupeau qui vous sera confié. Goutte d'eau perdue en Jésus-Christ, devenez comme Lui, serviteur du troupeau. Vos élèves, vos fidèles vous apprécieront à la capacité de votre esprit de service. Le

service gratuit est expression d'amour. Chers amis Léandre et Guillaume, déjà à votre baptême en vous marquant le front avec le saint chrême, il a été souligné votre appartenance au Christ, prêtre, prophète et roi. Aujourd'hui, vous le devenez de façon spéciale pour le monde, pour l'Afrique et pour le Bénin ».

« SACERDOS IN ETERNUM » : PRÊTRE À JAMAIS

Confiants en la providence divine, les abbés ont dit leur ferme volonté de mettre leurs pas dans les pas du Seigneur. Les mains jointes et pieusement posées dans celles de Monseigneur Assogba, ils ont promis vivre en communion avec l'archevêque de Cotonou et ses successeurs dans le respect et l'obéissance. Après les litanies des saints, Monseigneur a, dans le silence et la prière, imposé les mains aux futurs prêtres et à sa suite, la cinquantaine de prêtres présents à cette cérémonie d'ordination. Après la vêtue, l'onction du Saint Chrême et la remise des insignes sacerdotaux, les nouveaux prêtres sont accueillis sous des acclamations et des chants d'action de grâce. Désormais, les abbés Guillaume et Léandre sont éternellement prêtres de Jésus-Christ. Inscrits sur la liste des cinq premiers prêtres ordonnés par S. Exc. Mgr. Nestor Assogba après son intronisation sur le siège archiepiscopal de Cotonou, l'abbé Guillaume Chogolou est envoyé comme professeur au séminaire Notre-Dame de Fatima de Parakou. L'abbé Léandre est, quant à lui, envoyé comme professeur au séminaire saint-Paul de Djimé à Abomey.

Brice C. Ouinsou
Séminariste

LE JUBILÉ DES JEUNES DU MONDE ENTIER À ROME :

(Suite de la page 6)

la personne de Monseigneur Victor Agbanou.

Quel message vous inspire ces deux grands événements religieux très attendus au Bénin ?

Là encore, la préparation à l'ordination du nouvel évêque de Lokossa fait partie de l'authentification de la foi, de l'épiphane de la foi que représentera l'élévation d'un homme à cette dignité, à cette responsabilité, le 4 novembre prochain, à la suite de Monseigneur Sastre, ce bon pasteur qui a fait près de 28 ans au service de l'évangélisation dans la vigne du Seigneur Monseigneur Victor Agbanou prendra donc le relais de ce pasteur ; sa consécration sera un moment important, un moment d'intense participation de son peuple, de tout son peuple, pas seulement les chrétiens, mais de tous ceux qui sont concernés par le message de vérité, de justice, de fraternité et d'amour. Le jour du sacre sera donc important pour le diocèse de Lokossa, pour toutes les composantes de ce diocèse et de ce département. Ce sera un moment impor-

tant pour tous les fils et filles du Bénin comme nous l'avons vu participer le 10 juin dernier, à Parakou, au sacre de trois de ses fils. C'est donc déjà dans la préparation à cet événement que je mets la réussite de ce sacre.

Dans le même sillage, les évêques du Bénin ont, avec moi, voulu qu'un événement marial puisse nous rassembler dans la prière fraternelle, vivant la paix les uns avec les autres et surtout dans l'espérance. Alors j'ai pensé que la grotte de Dassa où Monseigneur Louis Parisot de vénérée mémoire, depuis 1954, a voulu planter le centre de la dévotion mariale pour tout le pays, soit le lieu où nous puissions nous rassembler. Et voyant notre pauvreté, mais aussi la grandeur de notre désir, je me suis imposé d'en parler un peu partout, et d'abord à Rome. Et la conférence des évêques italiens a bien voulu m'écouter et se proposer pour donner une bonne partie de ce qu'il faut pour construire ce sanctuaire dont nous avons tellement besoin. En effet, tout le monde sait que pendant nos pèlerinages

à Dassa, nous avons des difficultés pour nous rassembler, pour prier surtout en saison pluvieuse. Alors ça y est maintenant. Je souhaite que les délais de construction de ce sanctuaire soient respectés par les architectes et les entrepreneurs. En tout cas la date est déjà fixée. Nous allons, avec le cardinal président de la Conférence des évêques de l'Italie qui viendra et que nous remercions, procéder à son inauguration. Et nous rendrons ainsi universelle et missionnaire notre communauté nationale chrétienne pour un bien montrer que nous sommes tous de la même Église.

Le cardinal Ruini viendra donc voir ce que nous avons fait de la contribution qu'il a apportée à notre développement spirituel.

Mais je dis toujours et je le dis encore à cette occasion : notre pays a sollicité de l'aide au niveau des paroisses, au niveau des diocèses et je réitère encore ici cette contribution attendue sous une forme ou une autre, en prière ou en apports matériels comme pour dire que ce sanctuaire est vraiment notre sanctuaire. On connaît le proverbe : « Porter la charge jusqu'aux genoux afin que les autres nous aident à la porter sur la tête ». C'est

notre sanctuaire et non le sanctuaire des pays voisins. C'est notre sanctuaire qui appartient au monde entier. D'ailleurs les pays voisins ont l'habitude de venir en pèlerinage là et ils y viendront encore plus nombreux le 12 novembre prochain ; je le souhaite. Je pense au Togo, au Burkina Faso, au Niger, à la Côte d'Ivoire... C'est un grand honneur pour nous d'aider à la construction du monument de notre dévotion mariale à Dassa.

La préparation va culminer là. Mais j'espère qu'après, notre pays aimera aller à Dassa, souvent, intensément avec les prêtres, avec des laïcs de toutes diversités professionnelles, de toutes vocations et principalement avec ceux et celles qui se préparent à la consécration dans la vie religieuse ou dans la vie sacerdotale. C'est à eux que nous confions ce sanctuaire de Notre-Dame de la vie, Notre-Dame de la fraternité, Notre-Dame, surtout, surtout aujourd'hui, de la PAIX.

Propos recueillis par
Guy Dosso-Yovo

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

ABOMEY-CALAVI : 08 SEPTEMBRE 2000

DOUZE SŒURS OCPSP ÉMERVEILLEN PAR LEUR CONSÉCRATION

« Seigneur, Tu m'associes à ton œuvre d'Amour. Je me consacre à Toi pour le monde. Accueille-moi. Que je sois une offrande parfaite ».

Elles sont au nombre de douze religieuses de la Congrégation des Oblates Catholiques Petites Servantes des Pauvres à exécuter, dans une merveilleuse mélodie, cette splendide et profonde prière de consécration à Dieu et à son Église. Au cours de la même célébration eucharistique, deux de leurs aînées ont rendu grâce à Dieu pour leur 50 ans de fidélité à la suite du Christ.

UNE CÉLÉBRATION D'ÉGLISE

En témoignage, la présence massive des parents, amis et bienfaiteurs des douze appelées à l'offrande définitive de leur être; en témoignage également les deux longues rangées multicolores traçant les pas cadencés de religieuses, prêtres, (une soixantaine), venus de tous les diocèses du Bénin. C'était une véritable célébration communautaire en union avec l'Église universelle, le Pape, le cardinal Gantin. L'ensemble des évêques du Bénin dûment représentés par LL.EE.NN.SS Nestor Assogba, archevêque de Cotonou, Fidèle Agbachi, archevêque de Parakou, Marcel H. L. Agboton, évêque de Porto-Novo, Clet Félho, évêque de Kandi et Martin Adjou, évêque de N'Dali. En leur présence et avec leur bénédiction, la mère et Damienne Yayi a accueilli au nom de l'Église universelle, l'offrande de douze sœurs professes, expression des 12 tribus d'Israël et des 12 apôtres du Christ envoyés deux par deux dans le monde annoncer la Bonne Nouvelle. Simple, belle et priante, la célébration eucharistique présidée par l'archevêque de Cotonou, est placée sous le signe de la sainteté.

LA SAINTÉTÉ POUR TOUS

Monseigneur Nestor Assogba est parti d'abord de la béatification des papes Pie IX et Jean XXIII par le Souverain Pontife Jean-Paul II le dimanche 3 septembre 2000, de la canonisation prochaine de la Bienheureuse Joséphine Bakhita, et de la vie de la fondatrice des Oblates catholiques petites servantes des pauvres, Julia Noble, une femme qui a découvert le visage du Christ à travers les pauvres, les déshérités, les orphelins, les laissés-pour-compte. Ainsi il a su traduire aux sœurs OCPSP et à l'assemblée des fidèles le message du jour qui se résume en la recherche permanente de la sainteté à la suite du Christ. *S'offrir pour porter la Bonne Nouvelle du Christ aux pauvres de Yahvé* : noble programme de vie qui permet aux sœurs OCPSP de s'identifier au Christ. Pour y parvenir, Monseigneur Nestor Assogba leur a confié de précieux impératifs à savoir: «Religieuses OCPSP, brillez par votre charité envers les pauvres, par votre zèle apostolique; distinguez-vous par votre fidélité à vos trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Menez une vie communautaire d'amour et de partage fraternel. Demeurez, comme Marie, douces et humbles de cœur. Ayez par-dessus tout une foi inébranlable qui vous conduise à la confiance et à l'abandon».

UNE CÉLÉBRATION D'AMOUR DANS UN DON TOTAL

Dans un dialogue ému avec l'archevêque de Cotonou, les douze sœurs

ont accepté de rendre plus profonde leur consécration baptismale, d'imiter la Vierge-Marie et le Christ pauvre, chaste et obéissant, de rendre de toute leur force à l'Amour de Dieu et du prochain en suivant l'Évangile selon les Constitutions des Oblates catholiques petites servantes des pauvres. Après les litanies des saints, cierge allumé à la main, les sœurs ont, chacune, émis leurs vœux dans leur langue maternelle. Après la prière consécatoire, la signature de l'acte de consécration, la bénédiction et la réception de l'anneau, signe extérieur de leur consécration, les sœurs ont désormais,

selon les termes de leur supérieure générale, tout en commun avec l'institut des Oblates catholiques petites servantes des pauvres.

Sous les sensibles cordes musicales et vocales des sœurs choristes, la chorale Sainte-Thérèse OCPSP a offert à l'assistance les rythmes liturgiques possibles de sa compétence. Sous ses merveilleuses cadences, les sœurs professes ont, lors de la procession des offrandes, présenté entre autres le logo du jubilé, expression de leur vocation missionnaire, des braises incandescentes, reflet de leur amour ardent au

service des pauvres et, l'argile, symbole de leur abandon entre les mains de la Divine Providence.

Unis à l'Église universelle avec les sœurs OCPSP, rendons gloire au Christ Pauvre, chaste, obéissant; Louange à Marie, servante du Seigneur, Mère de la sainteté maintenant et pour toujours !

Brice C. Ouinon
Séminariste

SŒURS PROFESSES

Les sœurs Valérie Balogoun, Colette Dossou du Diocèse de Dassa; les sœurs Elisabeth Kilcho, Bernadette Dossou de Lokossa; les sœurs Florentine Houédanou, Euphrasie Gbakoué; Monique Vigan, Blanche Marie Hounkpatin de Cotonou; les sœurs Jacqueline Kouagou, Aline Kouagou du diocèse de Natitingou, la sœur Justine Esther Ahondokpo d'Abomey et la sœur Léontine Chognika du diocèse de Porto-Novo.

* Notons que la veille, c'est-à-dire le 07 septembre, les religieuses dont les noms suivent ont émis leurs vœux temporaires : Les sœurs Sélomé Gissè Ganhou, Lucia Laga, Ida Ogou, Colette Adjaho du diocèse de Dassa; les sœurs Jeanne Victoire Ayinagnon, Irène Agbohoun du diocèse de Porto-Novo; les sœurs Reine Pauline Allagbé, Léontine Adjagodo du diocèse d'Abomey; les sœurs Yvette Kpatadio, Hortense Marie-Jeanne Anlou du diocèse de Cotonou; la sœur Francisca Obianozie de Awka du Nigeria.

SŒURS CÉLÉBRANT LEURS NOCES D'OR : 50 ans



La mère Marie Paul Fassinou



La sœur Suzanne Kpamégan.

Nos félicitations à toutes et à chacune. Nos prières les accompagnent dans le champ du Seigneur.



Sœur Valérie Balogoun



Sœur Elisabeth Kilcho



Sœur Florentine Houédanou



Sœur Jacqueline Kouagou



Sœur Euphrasie Gbakoué



Sœur Aline Kouagou



Sœur Judith Vigan



Sœur Bernadette Dossou



Sœur Blanche Hounkpatin



Sœur Léontine Chognika



Sœur Esther Ahondokpo



Sœur Colette Dossou

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

ENSEIGNEMENT MORAL ET SOCIAL DE JÉSUS : LIEU DE DIALOGUE AVEC LES MUSULMANS DU BÉNIN

(Suite et fin)

II — L'ISLAM ET LES MUSULMANS DU BÉNIN

1) — Situation géographique et religieuse du pays.

Situé sur la côte ouest de l'Afrique, le Bénin est un petit pays avec une superficie de 112.622 Km². Il est limité au Nord par les Républiques du Niger et du Burkina-Faso, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par la République du Nigeria et à l'Ouest par celle du Togo. Selon la dernière estimation de l'année 1999, la population du Bénin serait de 6.000.000 d'habitants.

En matière religieuse, les statistiques se présentent comme suit:

- Religion traditionnelle africaine: 40%
- Christianisme : 35% dont 25% de Catholiques.
- Islam : 15%.

Il est important de préciser que le Bénin est un État laïc où la liberté reli-

gieuse est un droit fondamental. Par contre, la Constitution du pays n'admet pas de parti politique à dénomination religieuse. Tel est le cadre géographique et religieux du Bénin dans lequel l'islam est minoritaire. La suite du travail nous aidera à comprendre la vie de ces 15% de musulmans.

2) — Présence et vie des musulmans du Bénin.

La présence musulmane au Bénin est très ancienne. L'islam s'est essentiellement répandu dans les zones Nord et Sud du pays où il se reconnaît par la construction d'une mosquée, l'installation d'un commerce et la création d'une école coranique (madersa). Le culte et la liturgie sont célébrés par les fidèles le vendredi et les jours de fête. Les obligations de la loi islamique comme les prières rituelles quotidiennes, le jeûne du ramadan, les ablutions sont observées. L'islam au Bénin s'est adapté aux coutumes et aux traditions familiales et ethniques profondément enracinées. Aussi bien en ville que dans les villages, la majorité des musulmans vivent sociologiquement dans l'Umma (communauté musulmane), mais conservent leur propre identité culturelle.

L'importance de la société traditionnelle africaine avec sa structure hiérarchique et son savoir initiatique explique l'extension des confréries musulmanes au Bénin. À l'opposé de l'islam officiel jugé trop sobre dans son expression culturelle, les pratiques confrériques faites de célébrations festives et joyeuses, de séances de prière répétitive et rythmée allant jusqu'au phénomène de la transe, répondent aux aspirations profondes des musulmans du Bénin. Au nombre des confréries, on retient notamment la *Tijaniyya*, la *Ahmadiyya*, etc. L'enseignement qu'on y reçoit est de type traditionnel: mémorisation des versets coraniques, étude des rudiments de la langue arabe; on insiste surtout sur la vie morale des membres dans la famille et la société.

Pour marquer leur solidarité et renforcer leur union, les musulmans du Bénin se regroupent en associations et organisations diverses suivant les préoccupations et les besoins, avec en arrière-fond l'affirmation de l'identité musulmane. Ils s'investissent également, à l'échelle nationale, dans des projets de développement social et caritatif: santé, éducation, culture, réseau routier, avec le soutien des pays arabes. Au même moment, les constructions des mosquées, des écoles coraniques et de l'institut de langue arabe se multiplient. Ces actions à caractère social et caritatif portent souvent les musulmans à la rencontre des chrétiens où s'établit un dialogue de vie et de collaboration.

III — RELATIONS ISLAMO-CHRÉTIENNES ET EFFORTS DE DIALOGUE

1) — Rapports de convivialité entre les deux communautés.

L'Église au Bénin jouit d'une grande estime de la part des musulmans en raison de son engagement moral et social en faveur de tous sans discrimination raciale ou religieuse. Son témoignage de charité basé sur l'enseignement social et moral de Jésus suscite l'admiration dans la communauté musulmane. D'ailleurs, les rapports dans le quotidien sont marqués par la proximité, la convivialité, la réciprocité et le partage entre chrétiens et musulmans qui, bien souvent, sont du même phylum ancestral. Les liens de sang passent avant l'appartenance religieuse.

L'Église est très attentive aux bonnes œuvres qui sont accomplies par les musulmans. Elle offre en permanence son concours pour collaborer avec les autres religions et les hommes de bonne volonté. Cependant elle reste dans une attitude de prudence vis-à-vis de l'islam en raison des courants de pensée qui le traversent. Certains d'entre eux soupçonnent l'Église de mener, sous couvert d'œuvres caritatives, une entreprise de christianisation à grande échelle. Dans l'ensemble, on se

réjouit du climat de sérénité et de paix entre les deux religions, conditions nécessaires pour un vrai dialogue.

2) — Désir, possibilité et efforts de dialogue.

Au Bénin les hiérarchies catholique et musulmane s'attellent à travailler pour sauvegarder les acquis de la démocratie dans le pays. Par des lettres pastorales, l'épiscopat béninois invite régulièrement les musulmans à s'engager ensemble dans le combat pour la justice, la paix, la promotion sociale ainsi que la défense des droits de l'homme. Au sein de la Conférence épiscopale, un évêque est en charge du dialogue inter-religieux avec l'islam. Pour mieux découvrir ce partenaire important et intensifier le dialogue avec lui, l'Église du Bénin envoie à l'étranger deux prêtres se former à l'étude de la langue arabe et d'islamologie. Les communautés ecclésiales de base se rendent disponibles et réceptives à l'appel des pasteurs et font du dialogue une priorité.

De leur côté, les musulmans sont ouverts et favorables à la nécessité du dialogue en vue du développement socio-économique et culturel de la nation béninoise. Ce souci est récurrent dans les débats et discussions lors des congrès et assemblées de la Conférence nationale des associations islamiques du Bénin. On y souligne la volonté des musulmans d'unir les forces et de concentrer les énergies avec les chrétiens afin d'être des partenaires crédibles et efficaces dans l'œuvre de construction du pays. Ces intentions ont été réaffirmées dans un discours prononcé devant le Pape Jean-Paul II lors de sa rencontre avec les musulmans du Bénin. Comme on le constate, chrétiens et musulmans vivent un dialogue de vie et de collaboration en attendant d'aller plus loin dans ce cheminement.

CONCLUSION

Parvenu à la fin de ce travail, on est en droit d'affirmer que, non seulement le dialogue est possible, mais il se vit entre chrétiens et musulmans au Bénin. Au lieu d'en être le frein, l'enseignement moral et social de Jésus y contribue plutôt. Certes l'on est encore bien loin du dialogue des spécialistes à qui il revient de scruter les textes sacrés et leur contenu doctrinal, mais la convergence autour des valeurs qui défendent la cause humaine constitue déjà un grand pas. À la recherche de la vérité, le chrétien et le musulman cheminent ensemble et collaborent en des œuvres communes. D'ailleurs les deux religions prêchent la paix, la tolérance, la justice... autant de vertus humaines qui ont leur fondement en Dieu. Tous les messagers, dont Jésus, ont eu à le rappeler constamment au cours de l'histoire. Cœur de la révélation chrétienne et de l'histoire sainte

(Lire la suite à la page 11)

LETTRE OUVERTE DE SON ÉMINENCE BERNARDIN CARDINAL GANTIN À MONSIEUR ROGER GBÉGNONVI

(Suite de la première page)

part de quelqu'un qui, croyons-nous, avait rêvé de se faire prêtre de Jésus-Christ pour devenir le serviteur et l'apôtre de l'Eucharistie.

Si aujourd'hui, Monsieur Gbégnonvi, vous vous êtes oublié jusqu'au point de cracher sur ce qui a fait la raison d'être de ceux qui vous ont donné le jour, vous ont instruit et formé, n'est-ce pas l'occasion de vous rappeler, en cette année universelle du Grand Jubilé, que voici un moment de réflexion, de rentrée en soi et de renouveau qui vous est offert à l'occasion de votre monumentale et scandaleuse dérive spirituelle et culturelle ?

En tous cas, c'est depuis longtemps que l'Église avertit tous ses enfants qu'on ne se moque pas de Dieu. « Deus non irridetur » Gal. 6/7

Les plus raisonnables parmi les chrétiens savent que nous, les privilégiés de la situation sociale, professionnelle et culturelle de notre pays, avons avant tout le devoir non de détruire mais de cons-

truire. Le moindre signe ou manifestation de notre pensée ou de notre comportement déclenche auprès des petits et des pauvres des conséquences plus grandes et plus profondes que nous l'imaginons. L'Église béninoise qui a beaucoup reçu a le devoir de beaucoup donner.

Monsieur Gbégnonvi, j'ai personnellement des titres pour vous le dire ou vous le rappeler ne serait-ce que comme étant l'un de vos Pasteurs devant Dieu et devant les hommes.

J'avais aussi une sincère et grande considération pour vous. Je prie Dieu pour vous, ce même Dieu qui dans l'Ancienne Alliance était présenté comme « le Dieu de la colère et de la vengeance chaque fois qu'il était offensé ou méprisé », mais qui, aujourd'hui se montre à nous, fidèle à Lui-même, éternel Dieu de miséricorde et d'amour, surtout dans son Sacrement qui restera à jamais un chef-d'œuvre de miséricorde et de pardon pour tout homme.

B. Card. Gantin
CARDINAL GANTIN

AFFAIRE « SONACOP - ODIFIC »

JUSQU'OU CONDUIT LE MANQUE DE LA MORALE ET DE L'ÉTHIQUE

Qu'il vous souvienne que cette affaire «Sonacop-Odific» qui est revenue sur le tapis à la suite de l'arrêt n° 227 / 2000 du 10 août 2000 (R.G. n° 461 / 99 de la Cour d'Appel de Cotonou avait fait l'objet de deux articles dans nos parutions antérieures à savoir :

* n° 738 du 26 novembre 1999 p. 1, 3, 7 et 11 «Affaire Sonacop - ODIFIC : grande magouille de la fin du siècle».

* n° 739 du 17 décembre 1999 p. 2 «Quand les grands font de la victime l'escroc !»

RÉSUMÉ SUCCINCT DES FAITS

Trois milliards deux-cents-trente millions de francs CFA (3.230.000.000). Telle est la bagatelle à payer à la société ODIFIC du sieur Saturnin Agbota par la SONACOP s.a. à la suite de l'arrêt rendu le 10 août dernier par la Cour d'Appel de Cotonou dans le différend qui oppose les deux sociétés. Un différend relatif à un contrat non honoré d'enlèvement de bitume par la société ODIFIC pour le compte de la SONACOP et pour le lequel la société d'Agbota avait touché indûment quatre cents cinquante millions (450.000.000) de F CFA avec certains des complications.

Pour récupérer les 450.000.000, la SONACOP en est venue à porter le contentieux devant la justice. Sans attendre l'aboutissement de cette procédure, la SONACOP fit prendre le 20 janvier 1998 par le juge, une ordonnance pour saisie conservatoire. Le 26 janvier 1998, une action en référé intentée par ODIFIC amena le juge à rétracter l'ordonnance de saisie conservatoire du 20 janvier 1998 et ordonner la main levée sur toutes les saisies opérées sous peine d'astreinte comminatoire de cinq millions (5.000.000) de F CFA par jour de retard. (Cf ordonnance 07/98 du 26 janvier 1998).

Le procès-verbal de restitution et de levée des scellés des 28 et 30 janvier 1998, sans faire référence à la saisie pratiquée, précise :

«Nous Huissier avons procédé les jour et an que dessus à :

— la levée des scellés apposés sur les magasins du groupe ODIFIC et sur les magasins PRISUNIC et AMELCO ;

— la restitution des fonds et deniers ainsi que les clés des supers-marchés PRISUNIC et AMELCO ».

Mais par procès-verbal de saisie conservatoire du 20 janvier 1998, la SONACOP avait, en dehors des marchandises se trouvant dans les magasins où des scellés avaient été apposés, fait pratiquer saisie sur divers effets mobiliers de la société qui ne se trouvaient pas dans lesdits magasins.

Or jusqu'au 3 novembre 1999 la main levée n'a pas été faite sur les effets mobiliers sur lesquels la saisie avait été pratiquée dans les bureaux de la société ODIFIC en janvier 1998. Ainsi la SONACOP est condamnée à la liquidation de l'astreinte prononcée par l'ordonnance n° 07/98 du 26 janvier 1998.

Par l'arrêt n° 227/228 du 10 août 2000, la Cour d'Appel de Cotonou vient de confirmer le jugement n° 021/2CC du 22 novembre 1999 en liquidant les astreintes à la somme de trois milliards deux-cents-trente millions (3.230.000.000) de F CFA et condamne la SONACOP à payer cette somme à la société ODIFIC.

Puis ce feu être celui de l'amour, du partage, de la charité, de la foi, de l'espérance, de la paix, de la justice et du pardon donné et reçu.

La bénédiction du Saint-Père nous accompagne pour les prochaines journées mondiales de la jeunesse qui auront lieu à Toronto, au Canada, en été 2002.

Guy Dossou-Yovo

La justice a parlé, le droit a été dit, ce n'est pas à contester, mieux, la décision de la justice est souveraine.

RÉACTION DU COMMUN DES MORTELS

Mais qu'on nous permette de faire écho des ressentiments, des questionnements du peuple qui parfois est loin de pénétrer la logique des hommes de droit surtout quand elle ne coïncide pas avec le bon sens du commun.

Comment se fait-il que le débiteur avéré devienne, par le biais de la justice, créancier et grandement créancier de la personne à qui il devait de l'argent au départ ?

Eh bien pour n'avoir pas exécuté une décision de justice, la SONACOP est frappée par l'astreinte comminatoire qui est une mesure de contrainte destinée à vaincre la résistance opposée à l'exécution d'une décision de justice prise dans la globalité des mesures qu'elle ordonne.

Mais dans le cas précis, l'astreinte comminatoire paraît exorbitante, car cumulée sur 646 jours à compter du 26 janvier 1998, elle s'élève à trois milliards deux-cents-trente millions (3.230.000.000) de F CFA. Cette astreinte, loin d'être une simple menace, devient, dans le cas d'espèce, une condamnation qui va jusqu'à provoquer la mort, le suicide de la SONACOP : les juges ont eu la main quelque peu leste. Sur le plan pénal, il n'a jamais été dit qu'il faut prononcer des astreintes par corps entraînant l'auteur d'une infraction à la mort. Pourquoi ne peut-il pas en être de même sur le plan commercial ?

Par ailleurs, le public trouve anormal que les astreintes soient payées dans ce cas au groupe ODIFIC : elles devraient constituer plutôt une amende à verser à l'État. Car à travers une décision de justice c'est à une décision d'un des Pouvoirs d'État que refus ou résistance a été opposée. Quitte à payer au groupe ODIFIC des dommages et intérêts proportionnels sur les effets personnels et les biens meubles qui ne lui ont pas été restitués dans les délais. C'est ce qui est humainement et socialement compréhensible et acceptable. Sinon la morale et l'éthique ne se marient plus avec le juridique.

Et c'est là un véritable drame !

LE DRAME ET SES CONSÉQUENCES

Mais si on en est arrivé là, c'est le fait de l'entêtement de la SONACOP d'une part, et de la voracité du groupe ODIFIC d'autre part. La SONACOP moralement ne veut pas accepter que de créancière on fasse d'elle la débitrice patentée. Le groupe ODIFIC, quant à lui, arguant de sa nouvelle position de force acquise grâce au manque de vigilance de son adversaire se frotte allegrement les

maines devant cette pactole qui lui tombe entre les mains comme du ciel pour avoir fait soustraire indûment 450 millions des caisses de la SONACOP.

Conséquences : les comptes de la SONACOP se trouvant bloqués par voie d'huissier, les travailleurs, qui plus est, sont actionnaires dans la société ont décrété la cessation de travail. «Car on vient de leur couper le souffle vital» disent-ils. Du coup, plus d'approvisionnement, plus de distribution de produits pétroliers. Ce qui pourrait entraîner le blocage des services de l'État. Les usagers de la SONACOP, toutes catégories confondues, ont traversé une période très chaude.

QUE DIRE ?

Il n'a pas été possible de trouver des circonstances atténuantes parce qu'on n'a pas pris le dossier, tout le dossier à la fois depuis sa genèse. Pourrait-on parler de légèreté avec laquelle le cabinet-conseil de la SONACOP a conduit le dossier ? ou de l'acharnement contre le CPI qui a réussi à prendre une grosse part d'actions dans le capital de la SONACOP lors de sa privatisation. Le peuple d'ailleurs ne voit à travers le CPI qu'un national qui a réussi, au nez de multinationales bien connues à devenir actionnaire principal de la SONACOP qui n'est rien d'autre qu'un patrimoine national.

Bien malin qui répondra avec certitude.

Quand la morale et l'éthique ne se marient pas avec la justice, c'est le règne de la "DÉMONCRATIE".

André Aimabou

ENSEIGNEMENT MORAL ET SOCIAL DE JÉSUS :

(Suite de la page 11)

du salut, le Christ des Évangiles devient le Jésus musulman, prophète vénéré en islam, reconnu uniquement comme homme et non pas Dieu. C'est la foi de chaque confession religieuse qui est ainsi exprimée et elle mérite respect de la part des partenaires en dialogue. Vivre à fond le message de Jésus pour rendre à l'homme sa dignité est le meilleur témoignage que puissent donner chrétiens et musulmans du Bénin. C'est là le début d'un vrai dialogue et nous y encourageons vivement.

Abbé Justin Bocovo

ECONOMIE — DEVELOPPEMENT

À PROPOS "AFFAIRE - SONACOP" "VEILLEUR, OÙ EN EST LA NUIT ?"

(Suite de la page 2)

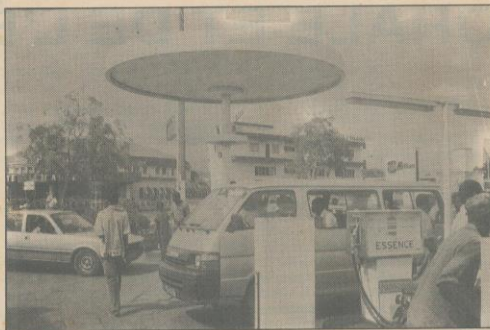
de la part réservée au public béninois aux huit premières sociétés agréées à raison de 5% par société. Les travailleurs de la SONACOP s'y sont opposés catégoriquement, et ils avaient raison.

En 1997, les 25% des stations de la SONACOP ont été cédées aux nouvelles sociétés agréées comme prévu par l'accord avec le gouvernement. Mais plutôt que d'appliquer le volet d'ouverture du capital social de la SONACOP conformément à l'accord cité ci-dessus, le gouvernement du président Kérékou n'a trouvé rien de mieux à faire que de s'approprier un concept bizarre « d'investisseur stratégique étranger majoritaire » devant prendre 55% des parts du capital de la SONACOP et ayant de ce fait la charge de la gestion de l'entreprise, concept qui, n'eût-été la lutte acharnée des travailleurs, aurait permis de brader purement et simplement la société à un consortium étranger pour une bouchée de pain. Grâce au recours des travailleurs de la SONACOP à la Cour constitutionnelle, la voie fut barrée à ce qui apparaissait comme un crime crapuleux et odieux.

Le gouvernement n'ayant pas abandonné ce concept d'investisseur stratégique majoritaire « et pour cause, le dossier d'appel d'offres fut repris, cette fois-ci, avec l'idée que l'investisseur stratégique majoritaire pouvait aussi bien être national qu'étranger. Ce que la plupart de nos concitoyens ne savent pas, c'est que, devant cet acharnement du gouvernement, les travailleurs de la SONACOP se tournèrent alors vers la *Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin* (CCIB) en invitant les opérateurs économiques nationaux à participer à l'appel d'offres pour que, à l'instar du Crédit Lyonnais et de la SONAR, la SONACOP, ce joyau de notre économie, soit cotée que coûte conservée dans le patrimoine national.

Après plusieurs séances de travail entre les travailleurs de la SONACOP et de CCIB, l'Assemblée consultative, par la voix d'un de ses hauts dirigeants, fit savoir que dans un premier temps, un opérateur économique national ayant déjà reçu l'agrément pour opérer dans le secteur pétrolier soumissionnerait à l'appel d'offres, et que dans un deuxième temps, après avoir gagné, il ouvrirait sa part du capital social aux autres opérateurs économiques nationaux. [Bizarre, n'est-ce pas ?] Et apparemment c'est ce qui fut fait, puisque le 30 juin 1999, à la cérémonie officielle de cession des 65% des parts de la SONACOP à la Continental des Pétroles et d'Investissements (CPI) et au personnel, le président-directeur général de la CPI a annoncé que dans les jours qui suivraient, il verrait avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) comment ouvrir une partie de sa participation aux autres opérateurs économiques. Que s'est-il donc passé entre juillet 1999 et juillet 2000 pour que, loin de ce qui a été unanimement convenu, ce soit plutôt ce que nous déplorons tous aujourd'hui qui fût fait ? À la lumière de tout ce que nous vivons, et de l'éclairage de toutes les personnes impliquées dans ce dossier, on comprend facilement.

Et nous ne disons pour le moment rien de cette autre innovation bénino-juridico-



politique où le directeur général de l'entreprise, en l'occurrence le sieur Charles Dossou, ayant frauduleusement sorti 450 millions des caisses, la même justice qui l'a déjà inculpé et attend la bonne humeur de l'enrôlement aux Assises pour condamner, impose à l'entreprise spoliée de gratifier le même directeur général indélicat d'une prime de 413.583.913 F. [cf. Fac-similé décharge Huissier] pour cause d'astreinte... Il appartient aux hommes de bonne volonté d'inventer dorénavant un nouveau langage et une nouvelle rationalité afin de faire passer le message dans le congo embué des populations de nos villages et quartiers de ville qui comprendront probablement mieux que les intellectuels et autres opérateurs économiques tarés dont je suis !

Qui va sauver le Bénin ? Et le Bénin peut-il encore être sauvé ?

Voilà les questions que le découragement général et le pessimisme ambiant surtout de gens habituellement intrépides amènent à se poser.

Qui donc va sauver le Bénin ? Le Bénin peut-il être sauvé ?

Naturellement, le Bénin peut être sauvé, développé, et devenir un pays prospère, une communauté humaine où il fait bon vivre pour chacun et pour tous. Naturellement, les Béninois ont la lourde et historique responsabilité de faire ce qu'il faut pour que leur pays vive en paix, se développe pour le vrai bonheur de ses fils et filles. Tout cela, naturellement, avec la grâce de Dieu.

Il ne faut pas que l'on nous prenne pour des imbéciles, des analphabètes, des demeurés. Le débat doit être situé à son vrai niveau : ce ne sont pas les personnes de Fagbohoun et de Kérékou qui nous intéressent mais ce qu'ils incarnent. Personne ne peut nous empêcher de penser à un certain Cissé et à ses relations avec Mathieu Kérékou : nous savons ce que cela a coûté à nos banques, à notre société, au régime politique d'alors. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous avons absolument le devoir de faire les choses autrement. Mais ce n'est pas particulièrement ce que nous voyons.

Et le procès de Cissé avec ses cortèges de révélations et de complicités est encore frais dans nos mémoires. Nous refusons d'être à nouveau des victimes faciles de la fatalité : voilà pourquoi

— Nous disons calmement, sereinement, mais fermement qu'il faut, une bonne fois pour toutes, que les amis, les parents, les familles du chef de l'État se tiennent à l'écart des allées du pouvoir et que les confusions des genres cessent définitivement. Nous avons l'ambition d'un État crédible et respecté.

— Nous disons calmement, sereinement, mais fermement que les cadres de notre pays, les femmes et les hommes de notre pays, doivent rendre compte, à la seule justice, et aux seules autorités de tutelle, des actes qu'ils posent dans l'exercice de leurs fonctions... Et subir éventuellement toutes les conséquences de ces actes.

Il n'est pas possible autrement d'éduquer notre jeunesse et de cultiver la vertu dans la lutte contre la corruption et les malversations. Et la cause est dorénavant entendue : le gouvernement a perdu définitivement toute crédibilité dans sa politique de moralisation de la vie publique et de la lutte contre la corruption.

La commission bancaire de la BCEAO n'est ni n'importe qui, ni n'importe quoi et les questions que soulève son rapport ne relèvent pas de la fantaisie : il faut arrêter de nous insulter et de mépriser nos intelligences, voyons !... Jusqu'à maintenant, quelqu'un a-t-il infirmé les révélations du rapport de la commission bancaire ? Non. Alors, que l'on cesse de nous divertir. Tout ce que l'on nous sert depuis quelques semaines est du déjà vu... et les marches de soutien à Pierre ou Paul n'y changeront rien. On n'a nul besoin de marcher et de soutenir ce qui est de qualité, cela aussi nous le savons depuis une éternité.

Ceux qui ne veulent retenir aucune leçon des erreurs et errements passés, et qui s'acharnent à cultiver la médiocrité et à tuer l'espérance se trompent : nous ne baisserons pas les bras. Le faire, ce serait sacrifier l'avenir de nos enfants et petits-enfants au profit de ceux qui donnent l'impression de ne pas s'en soucier.

Aucune acrobatie, aucune grimace ne fera que ce qui est mal soit déclaré bien, ou que les ténébres s'imposent à la lumière. Cela mettra du temps, mais nous y arriverons, c'est inéluctable : parce que Dieu est Dieu ! Et la vérité, la vérité !

Les ténébres s'en iront, la vraie lumière finira par briller. Excusez que mon cri d'espoir et de révolte s'inscrive dans un acte de foi :

« Veilleur, où donc en est la nuit ?

— La nuit est avancée, mon frère, le jour est proche ! »

N'aie pas peur. Ne crains pas...
Les impies seront déracinés.
Et la gloire de Dieu va éclater !
Ne crains pas, mon frère, ne crains pas !

21 Août 2000

Adrien Ahunhanzo Glé
ingénieur agronome,
ancien administrateur de la SONACOP.

Objet : Affaire Charles Dossou C / société SONACOP sa :
Signification de grosse d'arrêt de main vidange

Messieurs

Nous vous confirmons qu'une grosse de main vidange avec commandement de s'y conformer vous a été signifiée par l'étude de Maître Hortense BANKOLE de SOUZA, Huissier de Justice, le 24 août 2000, à la requête de Monsieur Charles DOSSOU, en vertu de l'arrêt n° 29/2000 du 30 août 2000 rendu par la Cour d'Appel de COTONOU, en exécution de la juste attribution du 11 mai 1999.

Conformément aux dispositions légales en la matière, nous avons réservé entre les mains de Huissier, la somme précédemment cantonnée, après dénouement des opérations en cours par de chèque à payer n° 9002077 de PCFA 413.583.915. Vous trouverez ci-joint, le reçu délivré par l'Huissier à cet effet.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Messieurs l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]
B. P. F. 100394

RECU N° 100394 Date 08/09/00

en la Banque de l'AFRIQUE - BENIN
BOA - BENIN

Le Somme de Quatre cent treize millions
quatre cent cinquante mille francs CFA
A été versé par chèque n° 9002077 le 09/09/00
A été signé par Charles DOSSOU
SONACOP